

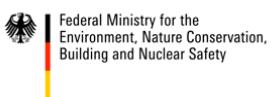


Rapport détaillé de l'atelier 2015 du Réseau Climat & Développement



Quels défis l'accord de Paris sur le climat doit-il relever selon la société civile africaine francophone?

*Du 14 au 18 avril 2015 au CIRED Jardin Tropical
Nogent sur Marne, France*



HEINRICH
BÖLL
STIFTUNG
NIGERIA



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
CEREMONIE D'OUVERTURE	8
Comprendre les enjeux 2015	10
1.1. En route pour la COP21 : état des lieux des négociations internationales sur le climat (Alix MAZOUNIE, Réseau Action Climat, France)	11
1.2. Quelle place pour l'atténuation et l'énergie dans l'accord post 2020 ? Position du Groupe Africain (Joseph Yaovi KOGBE, Coordination du RC&D, Togo)	12
1.3. Quelle place pour l'adaptation et le financement dans l'accord post 2020 ? Position du Groupe Africain (Alpha KALOGA, Germanwatch, Allemagne)	14
1.4. Les ODD : quels enjeux pour le climat et l'Afrique ? (Emile JOHANN, Secours Catholique, France)	14
1.5. Quelle vision de la présidence française pour l'accord de Paris et les ODD ? (Antoine MICHON, Ministère des Affaires Etrangères, France)	16
Atelier thématique N°1 :	19
Droits humains et climat	19
2.1. Quand on parle de violation/protection des droits humains et climat, de quoi parle-ton ? (Hindou OUMAROU IBRAHIM, AFPAT, Tchad)	20
2.2. Quels sont les législations et cadres qui existent en la matière ? (Dossou BANKA, AFHON, Togo)	21
2.3. Comment sont traités les droits humains dans la négociation ? (Sébastien DUYCK, Chercheur à Northern Institute of Environmental and Minority Law, Suisse)	22
RECOMMANDATIONS SUR LES DROITS HUMAINS ET LE CLIMAT	23
Atelier thématique N°2 :	26
Genre et climat	26
3.1. Le genre et ses liens avec le climat (Zenabou SEGDA, WEP, Burkina)	27
3.2. Quel impact du changement climatique sur les femmes : le cas de l'agriculture familiale ? (Colette BENOUDJI, LEAD, Tchad)*	28
3.3. Quelle est la place du genre dans le développement et quelles actions locales ? (Mahoulé Marie-reine FADONOUUGBO, AFHON, Côte d'Ivoire)	29
3.4. Comment est traitée la question du genre dans les négociations internationales ? (Fanny PETITBON, CARE, France)	30
RECOMMANDATIONS SUR GENRE ET LE CLIMAT	32
Atelier thématique N°3 :	34
Agriculture / Sécurité alimentaire et climat	34
4.1. Agriculture et Sécurité alimentaire : Quels enjeux pour Paris 2015 (Ali Abdou BONGUERE, EDER, Niger)	35
4.2. Agriculture résiliente et agro-écologique : le cas du Bénin (Saïd HOUNKPOU, IDID, Bénin)	35
4.3. Agriculture et de la sécurité alimentaire : le cas de l'ACSA (Zénabou SEGDA, WEP, Burkina Faso)	37

4.4. Comment sont traitées l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les négociations internationales ? (Jean VETTRAINO, Secours catholique Caritas, France).....	38
RECOMMANDATIONS SUR AGRICULTURE/SECURITE ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT.....	40
Atelier thématique N°4.....	43
Atelier sur Financements et climat	43
5.1. Vers la COP21 : quels enjeux financiers pour l'Afrique ? (Maiga Mouhamadou FARKA, Amade Pelcode, Mali).....	44
5.2. Quelle gouvernance des financements climat ? (Ange-Benjamin BRIDA, Envissenschafts, Côte d'Ivoire).....	45
5.3. Les financements « sales » : quels enjeux ? (Malika PEYRAUT, Amis de la Terre, France).....	46
5.4. Quels enjeux financiers dans la négociation climat et dans le processus des ODD ? Romain BENICCHIO, Oxfam, France).....	47
RECOMMANDATIONS ET ARGUMENTAIRES SUR LES FINANCEMENTS ET LE CLIMAT	48
Atelier thématique N°5.....	52
Atelier sur Energie et climat	52
6.1. Rappel des enjeux sur l'énergie (Is Deen AKAMBI, Eco-Bénin).....	53
6.2. Les énergies alternatives : le cas de la balle de riz comme alternative de substitution du bois énergie au Niger (Sani AYOUBA, JVE, Niger)	53
6.3. Les politiques régionales de la CEDEAO en matière d'EnR et EE (Abdou DIOP, ENDA-Energie, Sénégal).....	54
6.4. Les enjeux énergie dans les négociations (Guillaume DE LABOULAYE, ENERGIES 2050, France).....	56
RECOMMANDATIONS SUR ENERGIE ET CLIMAT ET ARGUMENTAIRES	58
Atelier thématique N°6.....	62
Adaptation aux changements climatiques	62
7.1. Rappel des enjeux sur l'adaptation (Abdoul Madjid MOUTARI, DEMI-E, Niger).....	63
7.2. Pêche et changement climatiques : quelles pratiques d'adaptation et comment les renforcer ? (Papa Gora NDIAYE, REPAO, Sénégal)	63
7.3. La planification locale/nationale de l'adaptation : comment la renforcer ? (Saïd HOUNKPONOU, IDID, Bénin)	65
7.4. Les savoirs et les connaissances traditionnels comme solutions aux changements climatiques : cas des Mbororo au Tchad (Hindou OUMAROU IBRAHIM, AFPAT, Tchad)....	65
7.5. Quels sont les enjeux d'adaptation dans la négociation (Alpha KALOGA, Germanwatch, Allemagne).....	65
SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS SUR L'ADAPTATION	66
Echange avec les décideurs	67
Préparation et mise en pratique à l'Assemblée Nationale Française	67
8.1. Jeux de rôle, plaidoyer auprès des décideurs et médias et communication via les réseaux sociaux	68
8.2. Restitution des débats à l'Assemblée Nationale	68

Renforcer la stratégie du RC&D	72
9.1. Rappel du fonctionnement et des outils du RC&D Joseph Yaovi KOGBE, Coordination du RC&D, Togo)	73
9.2. Présentation du bilan de 2014, (Alix MAZOUNIE, Réseau Action Climat, France) ..	73
9.3. Le plaidoyer énergie 2014, quels résultats ? Reine FADOUNUGBO, AFHON, Côte d'Ivoire)	74
9.4. Le plaidoyer énergie 2014, quels résultats ? (Maiga Mouhamadou FARKA, Amade Pelcode, Mali)	75
9.5. Et après 2015, quel rôle et avenir pour le RC&D ?	76
ANNEXES	1
Annexe 1. Déclaration à l'issue de l'atelier de Paris	2
Annexe 2. Résultats des travaux de groupes sur durabilité et stratégies du RC&D	7
Annexe 3. Planning des activités des associations	10
Annexe 4. Agenda de l'atelier	12
Annexe 5. Liste des participants	18

INTRODUCTION

Chaque année, le Réseau Climat & Développement (RC&D) organise un atelier de 4 à 5 jours sur un enjeu pour le climat et le développement avec l'objectif à la fois de renforcer les capacités de ses membres, de partager les connaissances entre experts, d'identifier des recommandations à l'attention des décideurs et partenaires techniques et financiers, de partager des pratiques ou projets réussis qui mériteraient d'être amplifiés et qui permettent d'illustrer et étayer les recommandations politiques. L'atelier permet de poser les bases du plaidoyer partagé par les membres du RC&D.

Cette année, c'est le Réseau Action Climat-France qui a hébergé le neuvième atelier annuel du RC&D, avec un appui logistique d'ENDA Energie. L'atelier s'est déroulé du 14 au 18 avril 2015 au CIRED Jardin Tropical à Nogent sur Marne, France. Les participants, au nombre de 60 à 64 suivant les ateliers thématiques, dont plus de 40 membres du RC&D et une vingtaine de représentants d'associations françaises de solidarité internationale, sont venus de 20 pays européens et africains, à savoir : Allemagne, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, France, Ile Maurice, Mali, Maroc, Niger, RDC, Sénégal, Suisse, Tchad et Togo.

Cet atelier a été organisé en partenariat avec le CAN West Africa et en étroite coopération avec les associations françaises de solidarité internationale membres de Coordination Sud, en particulier ACF, CARE-France, CCFD-Terre Solidaire, GERES, Oxfam et Secours Catholique – Caritas France.

Le Réseau Climat & Développement en bref

Le Réseau Climat & Développement (RC&D) réunit les ONG francophones travaillant sur un développement local et/ou national à l'épreuve du changement climatique. Crée en 2007 par le Réseau Action Climat-France (RAC-France) et ENDA Énergie, Environnement, Développement au Sénégal, le réseau rassemble aujourd'hui 73 ONG de terrain et de plaidoyer, dans 22 pays d'Afrique francophone et en France.

En s'appuyant sur la diversité de ses membres - porteurs de projets sur le terrain ou experts des négociations internationales - le réseau fait la promotion d'un nouveau modèle de développement qui prend en compte les contraintes climatiques et énergétiques. Les membres mettent en œuvre des projets innovants et intégrés au niveau local, ou alors sensibilisent les populations à la nouvelle donne énergétique et climatique. Certains sensibilisent les gouvernements et institutions au niveau national, et d'autres plaident pour une prise en compte internationale des priorités climat-développement des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.

Le Réseau travaille aussi pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, via des ateliers de renforcement de capacités et d'échanges, et des notes de décryptage et de position communes.

Déjà en 2010, le RC&D publiait l'analyse « Entre stratégies locales et gouvernance internationale » assortie de recommandations destinées à renforcer la prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques dans les politiques locales de développement. En 2011, ses travaux ont porté sur la gouvernance efficace et équitable des financements climats. En 2012 et 2013, le RC&D publiait des analyses sur l'intégration des contraintes climatiques et énergétiques dans les pratiques de développement. Entre 2013 et 2015, le Réseau, fort de ses 80 membres, a poursuivi la construction de sa vision d'un développement sous contrainte climatique et énergétique pour alimenter les débats sur les Objectifs de Développement Durable après 2015 et l'accord mondial sur les changements climatiques qui sera adopté en 2015. Ceci s'est traduit en 2014 par la publication d'un rapport sur la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie comme vecteurs de lutte contre la pauvreté. En 2015, année décisive et charnière pour la lutte contre les changements climatiques et le développement, le RC&D travaille tout au long de l'année développer et porter ses recommandations en vue de la COP21.

Contexte de l'atelier

La société civile africaine francophone participe souvent aux négociations internationales sur le climat. La 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21) qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, est déterminante pour le RC&D qui, depuis plusieurs années, appuie la participation de ses associations membres aux négociations internationales sur les changements climatiques, les outille aux enjeux, et fait d'elles les relais de l'information. Ce sommet doit répondre aux doubles défis selon le réseau concernant la limitation globale du réchauffement en-deçà de 2°C et la lutte contre la pauvreté.

Pour atteindre ces objectifs, le réseau s'est engagé à renforcer son travail de plaidoyer en créant une équipe spéciale appelée « taskforce » pour servir de force de frappe du RC&D dans les instances et moments internationaux identifiés comme clé d'ici la COP21. Cette équipe est chargée de porter et d'amplifier les attentes et priorités en matière de lutte contre les changements climatiques de la société civile africaine francophone. Il est apparu essentiel de commencer par identifier collectivement ces priorités et attentes et de faire émerger une vision partagée pour l'accord fin 2015, permettant également de renforcer la légitimité du travail et du plaidoyer de la taskforce. C'est ce qui a justifié la tenue du 9^{ème} atelier annuel du RC&D pour renforcer la compréhension des enjeux internationaux, identifier les priorités politiques des associations du RC&D et in fine, de la taskforce en vue de formuler des recommandations de la société civile adressées aux différentes parties prenantes dans la perspective de la COP21.

L'atelier en bref

Le neuvième atelier du RC&D a rassemblé des membres du RC&D ainsi que des représentants des associations françaises de solidarité internationale pour construire les propositions et la stratégie de la société civile francophone pour la COP21.

La mission de l'atelier était de :

- décrypter les enjeux de la négociation climatique et le lien avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) ;
- construire des propositions ;
- former au porte-parolat médiatique et au plaidoyer sous forme de jeux de rôle ;
- planifier une stratégie politique jusqu'à la COP21 ;
- rencontrer les décideurs et institutions français (parlementaires, Présidence française de la COP21) ;
- renforcer les échanges avec les organisations françaises de solidarité internationale ;
- coordonner en interne et former la taskforce COP21.

La première journée a été consacrée au décryptage des enjeux de la négociation climatique et le lien avec les ODD ainsi qu'aux droits humains et genre qui sont deux thématiques transversales dans les négociations internationales sur le climat. Les deuxième et troisième journées ont été dédiées à des ateliers thématiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'énergie, les financements et l'adaptation. Au cours de chacun de ces ateliers thématiques, il a été question de rappeler les enjeux spécifiques, partager des expériences pratiques et formuler des recommandations à l'endroit des négociateurs, des décideurs politiques et des partenaires techniques et financiers. La quatrième journée a été consacrée à la préparation et la mise en pratique des échanges avec les décideurs et les médias à travers des jeux de rôle et de plaidoyer. Au cours de cette journée, un point de presse a été organisé suivi d'une restitution des débats à l'Assemblée Nationale Française. La dernière journée a été focalisée sur le renforcement de la stratégie d'action et d'influence du Réseau Climat & Développement.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois interventions ; il s'agit du mot de bienvenue du Président du Réseau Action Climat-France, du représentant de ENDA Energie et du discours d'ouverture de la Vice-présidente à la Région Île-de-France pour l'agriculture, l'environnement et l'énergie.

Le Président du RAC-F, Monsieur Pierre Perbos, prenant la parole, a remercié les participants venus nombreux et de si loin pour participer à cet atelier. « Je suis très ému de vous voir aussi nombreux dans cette salle. Quand je me rappelle les premiers pas hésitants du Réseau en 2007, je suis impressionné de voir l'évolution, de voir à quel point vous aidez à renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans vos pays et votre montée en puissance sur autant de sujets à la fois » a-t-il laissé entendre. Selon lui, le rôle des participants en tant que représentants d'ONG est très important à la fois pour le climat et pour le développement des pays représentés, pour l'avenir et le mieux-être des communautés locales. Il est d'autant plus important cette année avec deux échéances clé pour l'Afrique : la définition de nouveaux objectifs de développement durable et la définition d'un accord mondial sur le climat. Le défi à relever est le même : comment faire pour concilier lutte climatique et développement économique ? Comment faire pour concilier le climat et l'accès à l'énergie pour tous ? Comment faire pour concilier changements climatiques et la sécurité alimentaire ? Comment faire pour concilier lutte contre les changements climatiques et la question des droits : les droits des femmes, les droits humains ? Comment faire pour financer l'ensemble de ces défis ? Il a ensuite rappelé aux participants leur rôle d'interpellation des décideurs politiques, des bailleurs de fonds et des négociateurs et de mobilisation des populations et des médias pour faire connaître à la fois l'urgence climatique mais aussi les solutions pour y faire face. Pour conclure, il a demandé aux participants de ne jamais oublier qu'ils sont les porte-voix d'autres modèles de développement et de plus de justice socioéconomique.

Monsieur Emmanuel Seck, Coordonnateur de programmes à ENDA Energie-environnement-Développement, a pour sa part remercié le RAC-F pour avoir accepté d'accueillir le 9^{ème} atelier annuel du Réseau et pour l'organisation parfaite de l'évènement.



Il a ensuite rappelé l'historique du RC&D, ses origines et les objectifs poursuivis. Monsieur Seck s'est réjoui de la présence de personnes qui sont investies depuis le début du RC&D, preuve de leur engagement pour la cause commune.

La Vice-présidente à la Région Île-de-France pour l'agriculture, l'environnement et l'énergie, Madame Corinne Rufet, après avoir remercié tous les participants, a mentionné sa joie de prendre part à cet important évènement. Elle a rappelé que la Région Île-de-France est très mobilisée sur les enjeux climatiques et énergétiques, à travers différents projets et politiques, par exemple tout ce qui concerne la rénovation énergétique des logements ou encore des lycées. Etant donné que la COP21 a lieu sur son territoire, elle a également décidé de s'investir en soutenant la mobilisation des associations franciliennes. Les projets soutenus sont très majoritairement ciblés sur la région Île-de-France et la population francilienne. Avant de déclarer ouvert les travaux du 9^{ème} atelier annuel du RC&D, elle a indiqué qu'elle est très heureuse qu'avec le soutien que la région apporte au RC&D notamment pour la tenue de l'atelier, on puisse faire le lien avec la question de la solidarité internationale.

Comprendre les enjeux 2015

1.1. En route pour la COP21 : état des lieux des négociations internationales sur le climat (Alix MAZOUNIE, Réseau Action Climat, France)

Les grands enjeux climatiques. Ils sont de trois ordres:

Enjeu n°1 : Réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour rester en deçà de 2°C. Selon Climate Tracker/Ecofys, les négociations internationales nous placent sur une trajectoire d'au moins 3,5°C. Pour rester en deçà de 2°C, les émissions totales cumulées ne devront pas dépasser une fourchette de 1000 à 1300 gigatonnes de carbone d'ici 2100 (environ). Or, en 2011, le total de ces émissions cumulées avait déjà atteint 531 gigatonnes.

Enjeu n°2 : Faire face aux impacts et aux pertes et dommages. La planète s'est déjà réchauffée de +0,8°C. Sans efforts additionnels, on risque un réchauffement de 4°C à 6°C. Le rapport du GIEC publié en 2013 indique qu'une personne sur dix habite une zone menacée par la montée des eaux. Il est prévu qu'en 2050, le monde pourrait compter plus d'un milliard de réfugiés climatiques.

Enjeu n°3 : Adopter un accord mondial. Un accord international est indispensable parce que le changement climatique est un problème mondial et qu'il faut contrer les comportements de « passager clandestin ». C'est aussi nécessaire pour obliger les Etats à être plus transparents sur leurs actions ; faire la somme des engagements nationaux et calculer la distance qu'il reste à parcourir collectivement ; obtenir des Etats qu'ils renforcent leurs objectifs nationaux et négocient des engagements sectoriels supplémentaires (agriculture, transport, etc.) ; mettre en place des mécanismes de solidarité obligatoire pour protéger les pays les plus pauvres et les plus vulnérables.

Le fossé entre la science et la réalité. Les efforts internationaux et domestiques sont insuffisants. Le fossé se maintient entre nos efforts et la science 11 à 13 Gt en 2013 (PNUE). Les émissions croissent de 3% par an, notamment dans les pays émergents.

Les efforts financiers sont insuffisants. Pour l'Afrique, le coût des changements climatiques s'élève déjà à 7 à 15 milliards/an aujourd'hui et il s'élèvera à 35 milliards/an en 2030 avec un réchauffement même en deçà de 2°C. Ce coût sera de 45-50 milliards US\$/an en 2040 si on reste sur une trajectoire de réchauffement de 3,5°C. Le surcoût du développement sobre en carbone en Afrique représente \$22-30 milliards/an en 2015, et \$52-68 milliards/an d'ici 2030.

La tentation des « fausses solutions ». Au nom de l'urgence climatique, beaucoup d'acteurs présentent leur technologie comme une solution pour le climat alors qu'elle ne contribue pas à la réduction des gaz à effet de serre ou représente une menace pour l'environnement et les populations : les OGM, les agrocarburants, l'agriculture intelligente face au climat, le captage et stockage du carbone, le nucléaire, etc.

Quels objectifs pour l'accord de Paris? Avant la Conférence de Paris, tous les Etats doivent 1) prendre de nouveaux engagements sur des actions concrètes à mettre en place avant 2020 et qui permettraient d'accélérer les réductions d'émissions partout dans le monde ; 2)

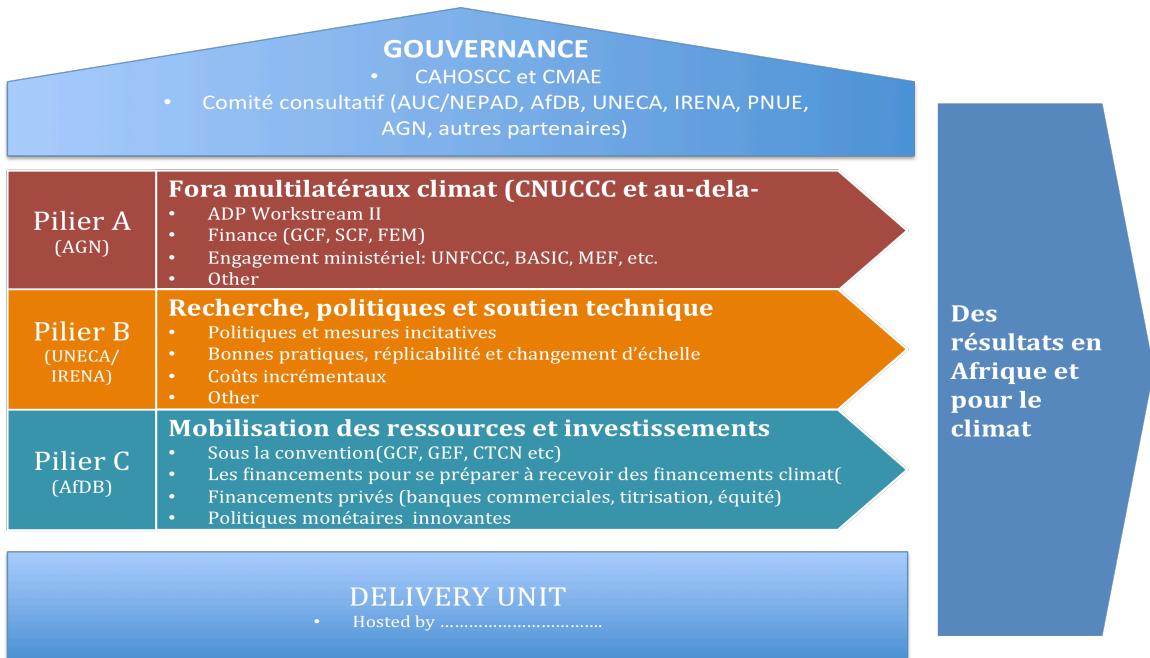
fixer un cap de long terme ; 3) fixer et renforcer les engagements nationaux, transparents et vérifiables ; 4) financer la transition énergétique et l'adaptation aux impacts ; 5) investir dans les vraies solutions ; 6) garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; 7) garantir l'accès aux services énergétiques fiables et durables en Afrique ; 8) protéger et promouvoir les droits humains ; et 9) protéger et promouvoir le droit des femmes.

1.2. Quelle place pour l'atténuation et l'énergie dans l'accord post 2020 ? Position du Groupe Africain (Joseph Yaovi KOGBE, Coordination du RC&D, Togo)

Position du Groupe Africain sur l'atténuation. L'objectif poursuivi par le Groupe Africain est de limiter d'ici à 2100 l'augmentation de la température globale en deçà de 1.5°C par rapport aux niveaux de 1990, en lien avec l'objectif de la Convention exprimé en son article 2. Pour opérationnaliser cet objectif, le Groupe avait fait, avant Varsovie, la proposition d'un cadre de référence sur la base de l'équité. Cette proposition qui visait une approche "top down" dans laquelle les obligations des pays sont déterminées et négociées au niveau international. Varsovie a consacrée l'approche "bottom-up" laquelle a invité les pays à déterminer des contributions déterminées au niveau national. Actuellement, le Groupe propose un objectif global composite qui lie efforts d'atténuation, les besoins en matière d'adaptation et de financement correspondant. L'objectif global en matière d'adaptation porté par le groupe englobe systématiquement la définition d'un objectif d'atténuation : plus d'atténuation aujourd'hui, moins d'adaptation dans le futur ; moins d'atténuation aujourd'hui, plus d'adaptation dans le futur.

De façon précise, pour le Groupe Africain, le nouvel accord devra aborder la manière dont il devra élaborer les mécanismes pour l'atténuation, l'adaptation, la finance, technologie et le renforcement de capacités, y compris les modalités sous la Convention avec des mécanismes de support appropriés en vue de leur opérationnalisation. L'Accord de Paris devra agréer sur la forme, le type des contributions/obligations en accord avec l'Article 4.2, et la manière de les refléter au sein de l'Accord, en se fondant sur les règles existants sous la Convention et le Protocole de Kyoto. L'Accord devra par ailleurs décider de nouvelles modalités sous la Convention.

Positions du Groupe Africain sur les énergies renouvelables. L'Afrique propose un partenariat pour les énergies renouvelables pour tous. Il s'agit d'un partenariat mondial pour installer 10 000 MW d'énergies renouvelables dans 15 à 20 pays africains d'ici 2020, ce qui représente 20 milliards de dollars en investissements, dont 25% sous forme de dons pour couvrir les prêts concessionnels. Le principe est de favoriser le déploiement des énergies renouvelables via des tarifs d'achat et autres systèmes d'incitation.



La société civile a apporté son soutien à l'initiative du Groupe Afrique à la COP20 (Lima, 5 décembre). Le fonctionnement de l'initiative est résumé dans le graphique.



1.3. Quelle place pour l'adaptation et le financement dans l'accord post 2020 ? Position du Groupe Africain (Alpha KALOGA, Germanwatch, Allemagne)

L'adaptation n'est pas une option stratégique mais une impérative de développement. On note un déficit en financements pour l'adaptation. Les estimations actuelles des coûts d'adaptation à l'échelle mondiale sont de l'ordre de 70 milliards - 100 milliards USD, mais susceptibles d'être quatre ou cinq fois plus, selon des études nationales. La meilleure assurance contre le « Déficit en financement pour l'adaptation » est une action d'atténuation ambitieuse et immédiate (PNUE, 2014). Les coûts de l'action et les impacts d'adaptation peuvent et doivent être quantifiés afin de comprendre le niveau de soutien nécessaire pour couvrir les coûts de l'adaptation aux impacts résultant de l'atténuation insuffisante.

Comment opérationnaliser l'Objectif Global pour l'Adaptation? Il faut développer des méthodologies et des paramètres pour évaluer les besoins d'adaptation, améliorer les recherches scientifiques pour comprendre les scénarios climatiques et leurs répercussions, entreprendre une évaluation ex ante des mesures d'atténuation globale et d'élévation de la température pour déterminer les niveaux de soutien de l'adaptation, quantifier les objectifs sur les finances, la technologie et le renforcement des capacités en rapport avec des trajectoires d'émissions nécessaires pour soutenir l'adaptation des pays en développement. L'objectif est de réviser le coût de l'adaptation basée sur des évaluations régulières des besoins d'adaptation en tandem avec des cycles d'évaluation de l'atténuation.

Position des différents groupes sur l'adaptation. Le groupe des PMA, celui des AOSIS, l'AILAC et l'UE plaident pour un objectif qualitatif pour l'adaptation, mais ne voient pas la valeur dans un objectif quantitatif d'adaptation. La plupart des pays développés ne veulent pas voir des engagements sur le financement inclus dans le nouvel accord. L'Afrique devra plaider fortement pour l'Objectif Global pour l'Adaptation, en particulier pour les liens entre atténuation et le financement pour l'adaptation. Le résultat dépendra de la volonté politique car il s'agit plus d'une question politique que technique.

1.4. Les ODD : quels enjeux pour le climat et l'Afrique ? (Emile JOHANN, Secours Catholique, France)

Des OMD aux ODD. Les ODD constituent un nouveau cadre qui vise le développement, l'éradication de la pauvreté et la durabilité. Ils vont couvrir la période de 2015 à 2030. Les spécificités du nouveau cadre de développement durable sont de placer la lutte contre les changements climatiques comme condition de l'éradication de la pauvreté et du développement soutenable et la nécessité de la coopération internationale dans la réponse aux changements climatiques.

Les ODD en discussion. Les ODD en discussion sont au nombre de 17 :

- ODD1 Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes
- ODD2 Mettre un terme à la faim dans le monde, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et promouvoir l'agriculture durable
- ODD 3 Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tout âge
- ODD 4 Garantir une éducation inclusive et de qualité équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage de long-terme pour tous
- ODD 5 Assurer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles
- ODD 6 Garantir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et des installations sanitaires pour tous
- ODD 7 Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous
- ODD 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et soutenable, un plein-emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 9 Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et soutenable et favoriser l'innovation
- ODD 10 Réduire les inégalités au sein et entre les pays
- ODD 11 Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables
- ODD 12 Garantir des modèles de consommation et de production durables
- ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour combattre le changement climatique et ses impacts
- ODD 14 Conserver et utiliser de façon durable les océans, les mers et les ressources halieutiques pour un développement durable
- ODD 15 Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer les forêts de manière durable, combattre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres, et stopper la perte de la biodiversité
- ODD 16 Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, fournir un accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, redéposables et inclusives à tous les niveaux
- ODD 17 Renforcer les moyens de mises en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable

L'ODD 13. L'ODD 13 qui est relatif aux changements climatiques présente des gains et des lacunes.

Gains :

- C'est un objectif à part entière sur le climat. C'est donc un signal politique
- Il n'y aura pas d'éradication de la pauvreté sans lutte contre les changements climatiques
- C'est un appel à intégrer le climat dans les stratégies nationales
- Il révèle l'importance du lien qui existe entre l'adaptation et le développement.

Lacunes :

- Pas de référence 2°/1,5°C, ni à l'année du pic émissions dans l'ODD
- Pas d'objectif chiffré d'atténuation, ce qui constitue un risque de manquer le post 2020
- Manquent des cibles climat plus concrètes.

Les enjeux à négocier. Plusieurs enjeux restent à négocier :

- Quelles sont les cibles et que sont des indicateurs pertinents? - indicateurs régionaux pour Afrique?
- Comment faire pour que ces ODD s'incarnent en plans nationaux? - redevabilité et gouvernance du cadre
- La question de la différenciation
- La question des moyens de mise en œuvre : lien entre financements du développement et le volet financier de la COP21. L'ODD 17 ne dit rien sur la finance climat ou le transfert de technologie.

1.5. Quelle vision de la présidence française pour l'accord de Paris et les ODD ? (Antoine MICHON, Ministère des Affaires Etrangères, France)

Contexte. Un monde déréglé ne permet pas le développement. On n'arrivera pas à stabiliser le changement climatique sans développement durable. Un monde carboné n'est pas compatible avec le climat et le développement. On le constate notamment dans les pays en développement qui le ressentent directement parce qu'ils font face à la pauvreté et au changement climatique et sont directement dépendants des écosystèmes.

Ampleur des besoins de développement. Les solutions développement et climat viennent des pays du Sud. C'est l'exemple du Costa Rica, de l'Equateur, du Gabon, de l'Ethiopie avec engagements très forts, mais qui ne sont pas assez mis en avant. En tant que pays hôte, la France a une responsabilité politique. Le fait d'avoir deux négociations en parallèle cette année est une opportunité pour intégrer de façon transversale la question du climat dans l'ensemble de l'agenda.

Accord de Paris. Pour ce qui est de l'accord qu'on recherche à Paris, on veut créer une alliance de Paris pour le climat à travers : 1) un accord universel dans lequel tous les pays s'engagent, se mettent d'accord sur principes communs en matière d'atténuation et d'adaptation ; 2) les INDC ou CPDN qui sont des engagements importants mais pas la fin de l'histoire ; 3) un package financier comprenant l'engagement des 100 milliards de dollars US des pays développés vers les pays en développement et plus largement, la réorientation des financements vers une économie sobre en carbone ; 4) un agenda des solutions visant la continuation de l'initiative du sommet de Ban Ki Moon et la poursuite des initiatives

multipartenariales sur des secteurs particuliers et sur des engagements certes volontaires mais qui vont permettre d'aller plus loin en termes de réduction mais aussi de partager des solutions. Ces solutions nouvelles vont permettre ensuite aux pays d'aller plus loin. Les INDC seront insuffisants pour stabiliser le changement climatique en deçà de 2°C à condition qu'on décide d'investir dans les solutions qui vont permettre de créer cette ambition.

Commentaires et discussions

1. Dans la majorité des cas, ce sont les mêmes négociateurs qui discutent sur les changements climatiques et autres enjeux liés au développement. Quelle stratégie mettre en place pour s'assurer que Paris sera une réussite?

La France n'a pas un rôle de présidence dans les ODD, donc elle n'a pas plus d'importance qu'un autre pays. On négocie en miroir et il faut s'appuyer sur ces différentes étapes. Par exemple, il y aura la conférence sur le financement du développement à Addis Abeba en juillet 2015. Chaque étape sera un pion à l'édifice de Paris. Dans l'agenda du sommet sur le développement durable prévu à New York en septembre, on insiste sur l'intégration transversale du climat dans les cibles des ODD. Il faut arriver à construire des bonnes nouvelles et réussites jusqu'à Paris pour créer une dynamique positive.

2. On a été déçu à Copenhague, quelles sont les stratégies pour ne pas reproduire Copenhague ?

Un travail est encouragé pour que les contributions soient présentées à l'avance et pas au dernier moment. Tout le monde pourra les examiner. Des consultations informelles se poursuivent avec les pays pour faire de petits compromis au fur et à mesure plutôt qu'un gros compromis à la fin. Il faut impliquer le niveau politique plus tôt, familiariser les ministres à l'avance sur le sujet et éviter qu'ils soient trop déconnectés.

3. Quel est le statut de l'agenda des solutions ? Sera-t-il référencé dans l'accord et articulé avec l'accord contraignant ?

L'Agenda des solutions a en partie vocation à être dans le texte. Ce qui s'en rapproche le plus, c'est Work Stream 2 « espace créatif ». Il faut qu'on décide de poursuivre WS2 après 2015. Une de ses vertus, c'est ce qu'il soit en dehors de la convention. Pour qu'il soit plus souple, avec des systèmes mesurables et vérifiables. Il aura toujours un pied dedans et un pied dehors.

4. Sur les ODD, est-ce possible de développer des indicateurs spécifiques à l'Afrique ?

Les groupes de pays réfléchissent aux indicateurs régionaux. Il y a possibilité d'influencer les gouvernements sur les indicateurs proposés. Un objectif séparé pour le climat est important, car cela assure aussi la transversalité.

5. Les projets climat ont parfois un impact sur le développement et les droits humains (accaparement des terres par exemple). Comment fait-on pour intégrer cela dans les ODD et l'agenda climat ?

Il faut proposer des indicateurs sur la non violation des droits humains. Il est encore temps de les influencer dans les ODD.

En conclusion, la question d'indicateurs est fondamentale. Ils permettront plus de cohérence, plus de résultats et l'évaluation des impacts. Le meilleur endroit pour prendre en compte l'intégration climat-développement, c'est la planification locale. La question du changement climatique est tellement importante qu'elle dépasse le cadre de la CCNUCC.

Atelier thématique N°1 :
Droits humains et climat

2.1. Quand on parle de violation/protection des droits humains et climat, de quoi parle-ton ? (Hindou OUMAROU IBRAHIM, AFPAT, Tchad)

Contexte. Pour les populations locales sur un projet, il faut un consentement préalable en connaissance de cause. Même s'il s'agit d'un projet bénéfique, la population bénéficiaire a le droit de dire oui ou non. Mais sur le terrain, on constate le plus souvent que les populations ne sont pas informées. Parfois, les Etats connaissent les normes mais ne les appliquent pas, et ceci est valable pour tous les sujets.

Dans cadre du climat, cela est d'autant plus grave que le climat est en soi une violation des droits humains. Les populations ont des droits sociaux de base, droits fondamentaux reconnus et normatifs : droit à l'alimentation, droit à l'eau, droit à la terre, etc. Le changement climatique met en péril ces droits. Les solutions proposées et les projets peuvent aussi remettre en cause ces droits. C'est le cas par exemple d'un projet qui se traduit par l'accaparement des terres.

Le droit à l'eau. C'est un droit naturel et fondamental. Mais ce droit n'est pas respecté et encore plus dans le cas du changement climatique. L'eau tarit et les populations n'y ont plus accès. Et les Etats ne font pas assez d'efforts pour faciliter l'accès à l'eau.

Le droit à la santé. On assiste à la recrudescence des maladies comme le paludisme, la fièvre typhoïde et le choléra. L'environnement pollué favorise ces maladies et crée de nouvelles maladies. Les médicaments qui ne sont pas pris en charge par les systèmes de médecine traditionnelle coûtent très cher et les populations ne peuvent pas s'en procurer et ne savent pas les utiliser.

Le droit au logement. C'est le droit à l'abri en Afrique. Beaucoup de communautés sont déplacées à cause des inondations et les sécheresses. Ce sont les impacts directs d'un changement climatique dont ils ne sont pas la cause. A la fin, ils deviennent des déplacés/réfugiés climatiques. Beaucoup quittent leurs villages pour les villes accentuant ainsi l'exode rural. Les conflits intercommunautaires ou conflits transfrontaliers deviennent légion et créent d'énormes problèmes dans les communautés.

Le droit au développement : Ce droit vient s'ajouter à tout ce qui précède et concerne l'accès à l'éducation, la santé, l'eau et l'énergie, etc. Concernant l'accès à l'énergie par exemple, l'Etat tchadien a pris la décision d'interdire la coupe de bois de feu à N'Djamena. Il s'agit là d'une solution punitive puisqu'il n'y a pas d'alternatives. Acheter le bois coûte trop cher, il faut faire le choix entre le bois et l'alimentation.

Au niveau international, qu'est-ce qu'on fait pour protéger ces populations ? Il se pose alors la question de sauvegardes environnementales et sociales. On déplace les populations pour

protéger les forêts au nom de l'urgence climatique alors que ce sont ces populations qui ont préservé la forêt pendant des millénaires.

2.2. Quels sont les législations et cadres qui existent en la matière ? (Dossou BANKA, AFHON, Togo)

Il est difficile de parler d'un cadre législatif spécifique en matière de droits humains et changements climatiques.

Législations et cadre existants. En matière de protection internationale, on peut relever la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIRDCP) (1966), le Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIRDESC) (1966), la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (1979), la Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CRDE) (1989), et d'autres normes de protection telles que la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (13 septembre 2007) et la Déclaration sur le droit au développement (1986).

En matière de protection régionale, au niveau africain, il existe la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Nairobi, 28 juin 1981), la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) 1990 et le Protocole à la Charte africaine des DH et des Peuples Relatif aux Droits des Femmes (Maputo 11juillet 2003). Sur le plan américain, il existe la Convention Américaine des Droits de l'Homme de 1969 et le protocole de San Salvador (17 nov. 1988) reconnaît le droit de vivre dans un environnement salubre. Au niveau européen, référence est faite à la Charte Sociale Européenne, la Convention Européenne des Droits de l'Homme (1950) et la Jurisprudence de la CEDH.

Quelques mécanismes de protection des droits de l'homme. Le Conseil des Droits de l'Homme est le principal organe intergouvernemental des Nations Unies chargé des droits de l'homme. En mars 2008, il instruit le HCDH pour mener une étude détaillée des relations entre les droits humains et les changements climatiques, ce qui a abouti à l'adoption de la résolution 10/4 sur droits humains et les changements climatiques.

Forces

- Réalisme d'interprétation des droits humains pour la protection des personnes vulnérables ;
- Prévoyance de mesures efficaces de protection ;
- Insistance en droits humains sur l'importance des mécanismes de reddition des comptes et de politiques liées aux changements climatiques ;
- possibilité de recours administratifs et judiciaires en cas de violation.

Faiblesses

- Absence d'instruments spécifiques relatifs à la question ;
- Problématique d'imputabilité de la faute ;
- Preuve du lien de causalité difficile à établir ;

Une transposition des règles relatives à la protection des droits humains s'avère indispensable pour lutter contre les changements climatiques. Les normes et principes relatifs aux droits humains, que sous-tendent des valeurs morales universellement reconnues, peuvent contribuer utilement aux débats sur l'équité et la juste répartition des charges liées à l'atténuation et à l'adaptation.

2.3. Comment sont traités les droits humains dans la négociation ? (Sébastien DUYCK, Chercheur à Northern Institute of Environmental and Minority Law, Suisse)

Références aux droits humains dans les Accords de Cancun (2010).

La CCNUCC et le Protocole de Kyoto ne font aucune référence aux droits humains. Sur les décisions adoptées depuis 1992, premières mentions arrivent dans le texte de Cancun. Dans le préambule, il est fait référence au Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme sur les droits de l'homme et le changement climatique qui reconnaît l'impact du changement climatique sur les droits humains et l'impact particulier sur les populations les plus marginalisées. Mais cela n'a pas de valeur juridique. Le paragraphe 8 demande aux parties que toutes les initiatives relatives aux changements climatiques respectent les droits de l'homme.

Références aux droits humains dans le projet d'accord (Février 2015). Dans le texte de Genève, trois références ont été faites aux droits humains dans préambule, les généralités et le chapitre sur l'adaptation. Il est important que les références soient dans le chapitre C des généralités et non pas dans le préambule pour s'assurer que les pays vont respecter les droits fondamentaux dans leurs mesures pour faire face aux changements climatiques. D'autres références portent sur l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes, la transition juste et les droits des peuples autochtones.

Quelle référence(s) dans l'accord de Paris? Plusieurs questions se posent : quelle devrait être le champ d'application : les Etats, les institutions, les parties prenantes ? Quelles thématiques : ambition et équité ? mise en œuvre ? participation ? pertes et dommages ? La prise en compte des droits humains pourrait aussi remettre en question l'objectif de 2°C car il menace les droits humains (par rapport par exemple à un objectif de 1,5°C). Comment faire pour que le mécanisme sur les pertes & dommages permette de respecter les droits humains pour tous ?

A Genève et à l'initiative de la délégation du Costa Rica, 19 pays ont signé un engagement visant à faciliter l'échange d'expertise et de meilleures pratiques entre des experts des droits de l'homme et du climat pour fournir des réponses aux changements climatiques qui soient bonnes pour les gens et la planète.

Commentaires et discussions

1. Quels mécanismes de sanction existe-t-il? Comment utiliser les droits humains pour renforcer l'ambition ?

Il faut noter la nuance entre droits humains et droit à l'environnement : il ne faut pas que la démographie mette la pression sur l'environnement. Il revient à l'Etat de faire respecter l'empreinte écologique et répartir les populations sur le territoire. En même temps, ces droits sont très liés. Par exemple, on ne peut pas choisir entre l'arbre qui nous donne de l'ombre et des fruits et l'arbre qui sera coupé pour construire notre école. Il faut réduire l'empreinte écologique pour protéger les droits humains.

2. Le droit à l'eau n'apparaît pas dans le texte de l'accord. Idem pour le droit à l'alimentation. Comment faire pour renforcer ces droits dans l'accord ?

Il s'agit effectivement d'un paquet de droits qu'il faut défendre ensemble : droit à l'alimentation, l'eau, la vie, la santé, l'accès à la propriété.

RECOMMANDATIONS SUR LES DROITS HUMAINS ET LE CLIMAT

A l'endroit des décideurs africains

- ***Au niveau local :***
 - Impliquer les communautés locales et autochtones sur les prises de décisions sur le climat ;
 - Intégrer les droits humains dans les plans de développement locaux et veiller à leur mise en œuvre ;
 - Mettre en place un système de recours et un mécanisme de suivi et vérification ;
 - Reconnaissance et valorisation des savoirs traditionnels et autochtones.
- ***Au niveau national :***
 - Introduire les droits humains dans les dispositifs juridiques dans le contexte du changement climatique;
 - Intégrer les droits humains dans les politiques de développement et de lutte contre les changements climatiques;
 - Créer et renforcer la synergie interministérielle entre changements climatiques et droits humains.

- ***Au niveau régional :***

- Faire une déclaration des Etats africains sur droits humains et changements climatiques ;
- Mettre en place des mécanismes d'application de droits humains dans la lutte contre les changements climatiques ;
- Former aux droits humains le secteur privé, les organisations de la société civile et l'administration.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers :

- ***Principe de respect des droits humains dans tous les projets financés :***

- Avec un engagement de tous les bailleurs et une mise en œuvre effective de sauvegardes sociales et environnementales robustes et les plus hauts standards internationaux existants en matière de droits humains ;
- Créer et appliquer une liste d'exclusion d'emblée des projets qui nuisent aux droits sociaux et environnementaux ;
- Ces principes doivent s'appliquer également aux financements privés « climat ».

- ***Consultation et participation***

- Permettre une consultation de la société civile et des communautés locales qui soit libre, informés, éclairés, participative et inclusive, en langues locales et en amont, pendant et après ;
- Partir des besoins identifiés par les populations elles-mêmes ;
- Gestion améliorée des déplacements des populations quand il n'y a pas d'autre choix.

- ***Redevabilité et mécanismes de recours***

- Auprès des populations locales et autochtones ;
- Auprès des Etats ;
- Auprès des Conventions ;
- Avec des mécanismes de reporting ;
- Avec des mécanismes de recours pour les populations affectées.

- ***Principes de justice climatique***

- Réorientation des financements climaticides vers les solutions justes et durables, accessibles à tous et surtout pour les plus affectés ;
- Augmentation des financements pour l'adaptation et pour les pertes et dommages ;
- Principe de pollueurs-payeux : le financement doit être fonction de la nuisance/pollution.

A l'endroit de la COP21 :

- **Principes dans l'accord**
 - L'accord de Paris doit inclure une référence aux impacts du changement climatique sur les populations marginalisées ;
 - Préciser dans le texte les principes d'équité et de justice climatique, incluant les droits des populations les plus vulnérables et autochtones ;
 - Le mettre en relation avec les droits humains et les droits des populations autochtones et lister les 8 droits humains.
- **Intégration dans l'accord**
 - Un paragraphe qui souligne l'aspect transversal des droits humains ;
 - Importance du respect et la promotion des droits humains dans les politiques climatiques ;
 - Considérer la vulnérabilité spécifique de certaines populations dans les projets ;
 - Prévoir des financements spécifiques pour les communautés les plus affectées.
- **Principes pour les mécanismes**
 - Initier un processus pour à un mécanisme de mise en œuvre et de suivi des décisions relatives aux droits humains ;
 - Favoriser les transferts de technologie pour l'adaptation car cela relève d'une question de droits humains ;
 - L'Accord de Paris doit faire référence à l'accord de Genève sur les Droits Humains ;
 - Accès à l'information et participation des populations vulnérables.

Recommandations transversales

- Intégrer dans l'Accord de Paris le principe de justice climatique et la prise en compte de la spécificité des communautés les plus affectées ;
- Intégrer les droits humains dans les lois, politiques, programmes, plans de développement et climat, mécanismes et projets financés (par les partenaires financiers publics et privés) ;
- Favoriser la transparence et la redevabilité par le développement de mécanismes de reporting, suivi et vérification et de mécanisme de recours ;
- Développer la participation des populations locales et autochtones/société civile dans les processus de décision et de mise en œuvre de A à Z ;
- Créer une liste d'exclusion d'emblée des projets qui nuisent aux droits sociaux et environnementaux ;
- Renforcer l'appropriation et l'accès (direct) aux moyens de mise en œuvre des financements et aux technologies pour les communautés les plus affectées ;
- Reconnaître et valoriser les savoirs traditionnels et autochtones ;
- Déclaration des Etats africains sur droits humains et changements climatiques.

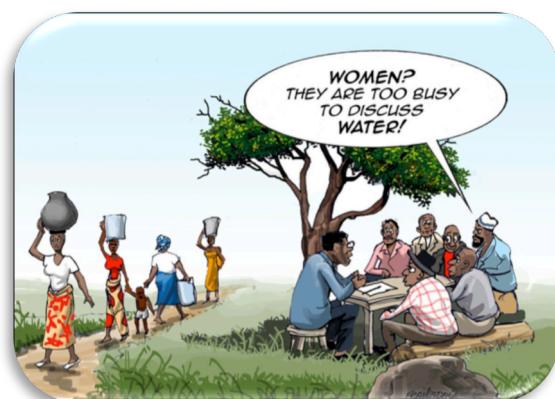
Atelier thématique N°2 :
Genre et climat

3.1. Le genre et ses liens avec le climat (Zenabou SEGDA, WEP, Burkina)

Comprendre le concept de genre. Le genre est contextuel, il faut éviter les généralités. L'égalité de genre est un droit humain fondamental et se réfère à une égalité des droits, responsabilités et opportunités des hommes, femmes, filles, et garçons. L'égalité de genre ne veut pas dire que l'homme et la femme sont pareils, mais se réfère plutôt à un traitement égal de l'homme et de la femme dans les lois, politiques, et égalité dans l'accès aux ressources, aux services dans les familles, les communautés et la société en générale (WHO 2001). L'équité entre les sexes est le fait d'être juste envers les hommes et les femmes, via par exemple l'allocation équitable des ressources et des opportunités.

L'approche genre. Les femmes et les filles sont différemment affectées par les changements climatiques que les hommes et les garçons. Les femmes subissent plus que les hommes les impacts des changements climatiques, à cause de leur rôle social d'assurer la sécurité alimentaire, l'énergie domestique, les soins de la famille mais aussi parce que leurs moyens de subsistance dépendent en grande partie des ressources naturelles (l'eau, les produits de la forêt, l'agriculture).

Femmes actrices dans la lutte contre les CC. Elles jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques en apportant des solutions concrètes, en premier lieu à l'échelle communautaire grâce à leurs connaissances, expériences et savoir-faire. Elles le font déjà sur le terrain, mais malheureusement elles sont encore très peu associées à la prise de décision dans la mise en place des politiques et des projets. Les femmes sont également productrices à la fois pour nourrir la famille et pour vendre pour assurer des revenus. Mais elles manquent de ressources et n'ont pas accès au marché.



Il s'avère nécessaire d'éliminer les inégalités entre les sexes dans différents domaines : l'accès à la terre, les marchés ruraux du travail, les services financiers, le capital social à travers des groupements de femmes et le développement technologique.

3.2. Quel impact du changement climatique sur les femmes : le cas de l'agriculture familiale ? (Colette BENOUDJI, LEAD, Tchad)*

* Cette présentation n'a malheureusement pas pu être assurée lors de l'atelier en raison de l'absence de la présentatrice qui avait décalé sa date d'arrivée.

Une stratégie de femme pour un développement durable. Dans les pays en développement, près de la moitié des paysans sont des femmes. Dans la région du Kanem (ouest du Tchad), les femmes sont souvent devenues chefs de ménage et assument la culture des terres avec une production agricole en baisse et une insécurité alimentaire plus aiguë.

L'agriculture familiale est le travail des femmes. Selon la FAO, les femmes produisent entre 60 à 80 % de la nourriture dans la plupart des pays en développement. Cependant ces femmes font face à des contraintes : manque de reconnaissance sociale, problème foncier et risques des violences sexuelles, physiques et psychiques. L'agriculture familiale recèle un défi dans un contexte de climat changeant. Une adaptation sera certainement nécessaire pour faire face aux défis liés au climat, tels que la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse, les inondations et la pénurie d'eau.



Les processus de transformation sociale. De nombreux groupements féminins de base ont assuré des fonctions importantes pour les femmes. Ces groupements sont encore très fragiles et nécessitent de nouveaux projets de développement et de consolidation institutionnelle pour se perpétuer. L'expérience de crédit pour le petit commerce, le petit élevage sédentaire et les banques de semences a démontré les potentiels dans ces domaines.

Recommandations. Le Sahel surtout tchadien a très rarement bénéficié de recherche et d'innovations agricoles adaptées. Dans des systèmes agraires très spécifiques comme les oasis, et confrontés à une multitude de facteurs contraignants, l'innovation est essentielle mais elle doit partir du local, des connaissances, des pratiques et des capacités paysannes. Faciliter un tel processus - et y insérer éventuellement des apports extérieurs – nécessite des compétences spécialisées en Recherche-Action, mobilisées sur une période suffisamment longue. De plus, les femmes étant au centre de l'agriculture familiale, il est nécessaire d'impliquer les représentants femmes dans le processus d'élaboration des politiques agricoles.

3.3. Quelle est la place du genre dans le développement et quelles actions locales ? (Mahoulé Marie-reine FADONOUUGBO, AFHON, Côte d'Ivoire)

Contexte. Depuis quelques années, le genre a pris une place importante dans les questions de développement à partir d'une analyse simple : les femmes représentent plus de la moitié de la population sur la planète mais elles sont laissées pour compte. Méconnaître les impacts différenciés sur les femmes et les hommes peut accroître les discriminations qui frappent les femmes.

Des OMD aux ODD: quelles intégration du genre? Les OMD avaient défini des objectifs très intéressants qui avaient suscité beaucoup d'espoir, mais la question du genre n'a vraiment pas été prise en compte. Plusieurs associations de femmes ont mené des activités sur le terrain. « Le monde selon les femmes » a produit note de plaidoyer sur les ODD. L'intégration du genre dans les futurs ODD ne doit pas être juste de la théorie. Il faut tenir compte du rôle déterminant que les femmes jouent dans les projets et comment elles obtiennent des résultats efficents.

Actions locales / régionales / internationales. Dans le domaine agricole, 43% de la main d'œuvre mondiale est féminine. Ce sont les femmes qui sont chargées de nourrir la planète mais elles n'ont pas accès à la terre. A titre d'exemple, lors d'un mariage en pays Sénoufo (ethnie présente en Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso), l'épouse reçoit de son mari une parcelle rizicole. La durée de ce contrat « foncier » dépend de celle du mariage. En cas de divorce, la femme perd systématiquement le droit d'usage de la parcelle. Il s'agit en fait d'un droit d'usage non cessible et le plus souvent non transmissible. En Côte d'Ivoire, la loi foncière prévoit l'égalité homme-femme dans l'accès à la terre, mais cette loi n'est pas mise en pratique.

Au niveau international, des ONG se mettent en place pour soutenir les groupements de femmes pour l'accès à la terre à travers des actions de sensibilisation. Les principaux enjeux sont l'accès à l'éducation et à la santé. Sans éducation, les gens resteront des victimes et marginalisés dans la société.

Recommandations

- Créer des comités locaux pour la mise en œuvre des ODD et veiller à ce que les hommes et les femmes puissent accéder aux mêmes fonctions quelle que soit leur nature ou leur niveau,
- Mettre en place des indicateurs au niveau local / régional / international,
- Encourager les femmes à occuper des postes de responsabilités et éliminer les barrières qui limitent l'accès des femmes à des postes de responsabilité ou de décision,
- Faciliter l'accès à l'éducation, non seulement primaire mais aussi secondaire à 100% de filles et de femmes,
- Faciliter l'accès des femmes au crédit dans le domaine agricole,

- Promouvoir et vulgariser l'entrepreneuriat féminin.

3.4. Comment est traitée la question du genre dans les négociations internationales ? (Fanny PETITBON, CARE, France)

Une double injustice. Les femmes sont victimes d'une double injustice, comme le montre l'image ci-après.



L'égalité des genres dans la COP, un couple qui met du temps à se former. En 2001, à Marrakech, la COP commence à s'intéresser à l'égalité des genres. Puis s'ensuit une longue série de « je t'aime, moi non plus... » jusqu'en 2010 et les retrouvailles, marquées par les accords de Cancun. En 2012, la COP18 propose un engagement pour de bon en faisant de l'égalité des genres un point permanent de l'ordre du jour des négociations. En 2013, l'engagement se concrétise à la COP19 grâce à un atelier du SBI sur l'égalité des genres, les changements climatiques et les négociations. En 2014, à Lima, c'est l'adoption d'un programme de travail de deux ans sur le genre.

Mais un essai qui reste à transformer. A Lima, l'initiative cruciale sur le genre s'est heurtée à plusieurs défis et a résulté en un langage peu ambitieux. La pression est exercée par un nombre très limité de gouvernements de remplacer le terme «égalité» par «équité». Le terme «égalité» voit sa portée limitée par les conditions et circonstances spécifiques à chaque Etat. A noter que moins de 30% des membres des différentes entités de la CCNUCC sont des femmes, voire seulement 11 à 13 % dans certains cas (2013).

Pourquoi est-il important pour le RC&D de travailler sur le genre ? Pour plusieurs raisons :

- avoir une compréhension commune des concepts,
- décliner le consensus en un positionnement fort et précis au sein de chaque thématique,
- mettre en évidence les vulnérabilités spécifiques,

- s'assurer que les femmes au même titre que les hommes, mais aussi les populations les plus vulnérables, soient associées à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de lutte contre le changement climatique.

Enjeux liés au genre pour la COP21

- Importance de la reconnaissance des impacts différenciés et de l'égalité des genres comme un principe directeur de la lutte contre le changement climatique,
- En faire une réalité : Inscription de l'égalité des genres dans le chapeau opérationnel et déclinaison par thématique (atténuation, adaptation, finances, etc.),
- La mention des droits humains et de l'égalité des genres peut être une ligne rouge pour certains Etats,
- Synergie ou potentielle compétition entre droits humains et égalité des genres ?

Commentaires et discussions

Cet atelier a suscité de nombreuses réactions de la part des participants.

Plusieurs questions ont porté sur la sensibilité de la femme à l'environnement et sur l'impression des participants concernant la mise en œuvre de certains projets qui sont orientés sur le genre. Plusieurs participants pensent que parfois que les femmes sont plus favorisées dans la mise en œuvre de certains projets et que cela engendre des problèmes localement. Ainsi, selon plusieurs personnes, tous les investissements sont destinés aux femmes et les hommes ne se sentent pas inclus, et les projets focalisés sur le genre aboutissent le plus souvent à des problèmes.

Plusieurs interventions ont porté sur la pertinence de l'approche genre comme prisme préliminaire. Ainsi, il a été évoqué que d'autres facteurs structurants en matière d'inégalités que les inégalités de genre existent – par exemple, dans une inondation, les plus vulnérables ne sont pas les hommes ou les femmes mais les personnes âgées, les handicapés. Il a ainsi été avancé que le fait d'adopter dès le départ une approche genre risquait de donner une grille de lecture a priori sur les facteurs de vulnérabilité.

De nombreuses interventions ont porté sur la définition même de l'égalité de genre. Selon un certain nombre de participants (masculins), on peut parler d'égalité de genre mais pas d'inégalités hommes-femmes car d'une part cela braque l'auditoire ou le lectorat, et d'autre part il existe un certain nombre d'autres facteurs d'inégalités.

Face à ces nombreuses interrogations et interventions, les présentatrices ont argué qu'il était nécessaire de s'attaquer à la cause des problèmes. Ainsi, le problème de l'accessibilité à l'eau n'est pas juste celui de l'accessibilité physique, il est également lié à des questions sociales. Elles ont ainsi précisé que la question du genre est une question de justice sociale, que les sociétés africaines sont très fréquemment des sociétés patriarcales, qu'il paraît

absurde de se développer en laissant plus de la moitié de la population sur le côté, c'est-à-dire en se privant du potentiel de plus de la moitié de la population mondiale. Les hommes ont pris de l'avance sur les femmes, les femmes cherchent à se rattraper.

RECOMMANDATIONS SUR GENRE ET LE CLIMAT

Recommandation 1 : Faciliter l'accès des femmes aux financements.

Argumentaire : Le rôle social des femmes les rattache à l'environnement : pour assurer la sécurité alimentaire, il faut assurer l'approvisionnement en eau et énergie (recherche du bois de chauffe) mais aussi de la production agricole. Ainsi, 80% de la production agricole sub-saharienne est assurée par les femmes mais elles l'effectuent dans des conditions précaires avec des difficultés d'accès au foncier : 10% à 20 % seulement des terres appartiennent à ces productrices. En même temps il faut reconnaître que les femmes sont détentrices de connaissance et acteurs dans la lutte contre les changements climatiques à travers leurs actions d'adaptation au changement climatique au niveau communautaire. Investir en elles, leur faciliter l'accès aux finances est une bonne partie de la solution climatique.

Recommandation 2: Eliminer les discriminations liées au genre pour un meilleur accès aux ressources foncières, écologiques et financières.

Argumentaire : Les traditions ont la peau dure et la rareté des ressources accroît les inégalités dans l'accès ou le contrôle des ressources.

Comme disait un acteur au cours d'une séance de sensibilisation « éviter de parler du droit de la femme à la terre ; elle ne suffit même pas aux hommes donc pourquoi vouloir en donner aux femmes? ». Dans ces conditions, comment peut-on espérer que les femmes mettent en pratique leurs connaissances dans la gestion des ressources naturelles et forestières si elles ne sont pas propriétaires ou n'ont aucune ressource financière ? Les discriminations liées au genre mettent donc en marge de la lutte contre les changements climatiques des actrices qui sont pourtant une bonne partie de la solution.

Recommandation 3 : Analyser la vulnérabilité pour mieux identifier les besoins.

Argumentaire : Dans un contexte de rareté ou d'insuffisance des ressources, les réponses apportées aux aléas climatiques doivent nécessairement cibler les populations les plus vulnérables ou moins en capacité de faire face. A cette fin, des études de vulnérabilité sont nécessaires. Lorsque les cibles ou bénéficiaires sont clairement définis ainsi que leurs besoins, cela rend plus efficace toute intervention. Cette façon de procéder permet également d'assurer l'équité.

Recommandation 4: Capitaliser les bonnes pratiques concernant les projets et programmes climat qui intègrent l'approche genre dans leur mise en œuvre.

Argumentaire : Quand des projets et politiques dépassent les grands principes et les transposent dans la mise en œuvre, il faut diffuser l'information pour montrer que ça marche et convaincre les sceptiques.

Recommandation 5 : Renforcer l'argumentaire genre et climat à partir d'arguments « scientifiques », économiques qui montrent comment la réduction des inégalités de genre a un impact positif en matière de politique climatique.

Argumentaire : Pour convaincre les décideurs, il faut trouver des arguments qui les touchent : l'économie a besoin de 100% de ses bras valides, la réduction des inégalités de genre fait partie de la solution, etc.

Recommandation 6 : Renforcer les capacités des décideurs sur le genre pour permettre une bonne compréhension des concepts et des enjeux.

Argumentaire : Pour assurer la mise en œuvre de l'approche genre dans les politiques, il faut que les décideurs puissent dépasser leurs préjugés s'ils en ont.

Recommandation 7 : Définir des indicateurs (SMART) sensibles au genre dans la mise en œuvre des projets et politiques climat.

Argumentaire : Pour vérifier qu'on transpose bien les principes dans la mise en œuvre et que l'approche genre est effectivement intégrée dans les projets et politiques.

Recommandation 8 : Intensifier la mise en œuvre du genre dans la planification locale du développement.

Argumentaire : Tous les pays sont dans un processus de décentralisation. Aujourd'hui les plans de développement prennent en compte le genre mais cela reste théorique et trop peu mis en œuvre.

Atelier thématique N°3 :

Agriculture / Sécurité alimentaire et climat

4.1. Agriculture et Sécurité alimentaire : Quels enjeux pour Paris 2015 (Ali Abdou BONGUERE, EDER, Niger)

Agriculture et la Sécurité Alimentaire dans le monde. L'agriculture est la principale source de subsistance pour plus de 70 % de la population mondiale dont près de 85% en Afrique subsaharienne et de l'Asie du sud-est. L'agriculture familiale permet de couvrir les 3/4 des besoins alimentaires de la planète.

Impacts des Changements Climatiques sur l'Agriculture. Les liens entre agriculture, sécurité alimentaire et dérèglements climatiques sont de plus en plus évidents, comme l'attestent les derniers rapports du GIEC.

Agriculture et Sécurité Alimentaire au sein des négociations. Malgré différents engagements des Etats à lutter durablement contre la faim et la sous-nutrition, le lien entre changement climatique et insécurité alimentaire et sous-nutrition n'est toujours pas établi par les Etats : incohérence avec les ODD (dont l'objectif 2 porte sur la faim), incohérence avec les engagements de Maputo (Allocation de 10% des budgets nationaux au secteur agricole). De Lima (2014) à Genève (février 2015), le RC&D et ses partenaires ont réalisé un travail de plaidoyer soutenu sur ces questions. Certains Etats Parties à la CCNUCC, (Arabie Saoudite et l'Egypte) ont poussé jusqu'à l'obtention de la mention de la Sécurité Alimentaire dans les préambules et dans la partie adaptation du texte de l'accord proposé par la session ADP-2.8 à Genève. Cette mention reste, cependant, très fragile dans la mesure où elle ne se retrouve que dans des options du texte proposé à Genève.

Quels enjeux d'ici Paris 2015 ? La mention « sécurité alimentaire » dans le texte de l'accord, le maintien de la sécurité alimentaire dans les préambules et la section adaptation et l'ajout dans Section atténuation. Mais, la mention de l'« agriculture » dans le texte de l'accord est-elle envisageable pour l'instant? La mention de la « production vivrière » dans le texte de l'accord est une ouverture exploitable

4.2. Agriculture résiliente et agro-écologique : le cas du Bénin (Saïd HOUNKPONOU, IDID, Bénin)

Contexte. Selon les scenarii issus de la Deuxième Communication Nationale du Bénin (DCN), la baisse de la pluviométrie et l'augmentation de la température et du niveau de la mer pourraient avoir des conséquences désastreuses sur la production et le rendement agricole au Bénin, avec pour impacts la modification du comportement des cultures, la baisse du rendement agricole mais également de la main d'œuvre ainsi que l'intrusion d'eau saline qui conduirait inexorablement vers une baisse de la production halieutique. Tous ces phénomènes mis en ensemble compromettent la production d'aliments et menacent la sécurité alimentaire dans le pays. Il apparaît donc primordial de mettre en œuvre des solutions d'adaptation aux changements climatiques.

Valorisation des savoir-faire endogènes. Des stratégies et mesures d'adaptation dans le secteur de l'agriculture sont mises en œuvre. Il s'agit notamment :

- de la mise en place d'un système d'alerte précoce et de gestion des catastrophes ;
- du développement de systèmes de production adaptés au changement climatique ;
- de la maîtrise de l'eau dans les systèmes agricoles ;
- de la promotion de l'aquaculture dans les zones de pêcherie.

Afin de réellement tenir compte des connaissances des acteurs locaux, un processus de co-innovation est mis en œuvre à travers un apprentissage pratique. Les techniques d'adaptations utilisées au cours des chantiers écoles sont de plusieurs sortes :

- La technique du Zaï qui consiste à creuser des trous aux environs immédiats des poquets dans les interlignes de cultures de diamètres et profondeurs variables (au moins 20 cm). Les bouses de vache sont versées dans ces trous. Cette technique contribue à gérer rationnellement l'eau de pluie tout en favorisant son infiltration pour sa disponibilité au profit de la plante.
- La culture en couloir du pois d'angole : le principe de cette technique est de planter le pois d'angole (légumineuse à croissance rapide) en association avec le maïs. Cette pratique permet l'amélioration de la fertilité du sol à travers la chute des feuilles, la décomposition des racines et des branches et la lutte contre les adventices notamment *Imperata cylindrica*.
- L'association maïs – *Mucuna* : Le *Mucuna* est semé 30 jours après le semis du maïs. Il favorise la restauration de la fertilité des sols et la rétention d'eau et fait efficacement face à deux risques climatiques majeurs, à savoir le retard des pluies et les poches de sécheresse observées en saison de pluie.
- L'irrigation goutte à goutte dans la zone agro-écologique 5 du Benin : Cette technique permet une utilisation plus efficiente de l'eau, une disponibilité de la ressource du fait de l'apport très localisé de l'eau, un rendement des cultures élevé et uniforme, la réduction du coût des fertilisants et d'autres intrants du fait des applications (apports) de nutriments à des endroits très précis ; le contrôle de la fertilisation et la réduction du coût de la main d'œuvre et de la consommation en eau tout en maintenant une forte production.

Bien que toutes ces initiatives soient un atout indéniable à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur agricole, des efforts restent encore à être faits précisément en termes d'appui et de soutien des efforts d'adaptation au niveau des communautés locales, de valorisation des savoirs locaux et endogènes mais également des efforts supplémentaires de recherche.

4.3. Agriculture et de la sécurité alimentaire : le cas de l'ACSA (Zénabou SEGDA, WEP, Burkina Faso)

Qu'est-ce que la NASAN ? La Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN), lancée à l'initiative du G8 en 2012, est un partenariat entre des gouvernements, des entreprises internationales et locales et d'autres partenaires dont l'objectif affiché est « d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en aidant quelque 50 millions de personnes en Afrique subsaharienne à sortir de la pauvreté d'ici 2022 ». Pour atteindre cet objectif, la NASAN mise sur l'accélération de l'apport de capitaux privés pour développer le secteur agricole africain. Certains pays africains ont déjà rejoint ce partenariat, notamment le Burkina Faso, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Ghana, le Nigeria, l'Ethiopie, la Tanzanie, le Malawi, le Mozambique et près d'une centaine d'entreprises nationales et internationales. Ce partenariat incite à modifier les législations nationales afin de « créer un climat d'investissement sécurisant pour les investisseurs privés et faciliter l'accès à la terre et son utilisation productive sécurisée ». La NASAN s'avère être un modèle d'investissement qui favorise l'agrobusiness.

Place de la société civile dans la NASAN ? En novembre 2014, plusieurs associations publient un rapport très critique sur ce programme et sur sa cohérence avec les objectifs affirmés au niveau mondial de soutenir l'agriculture familiale. En effet, au niveau des Etats du G8, le lancement de la NASAN révèle un désengagement des pouvoirs publics en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire. Les partenariats public-privés constituerait un nouvel instrument prioritaire de « coopération ». Aussi en 2009 au Sommet de l'Aquila, ils s'étaient engagés à mobiliser 22 milliards de dollars sur trois ans afin de lutter contre l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Alors que jusqu'en 2012, seule la moitié de ces fonds avaient été réellement déboursés, ils ont refusé de se réengager sur de nouveaux montants et de nouveaux objectifs d'investissement public, et ont confié au secteur privé la responsabilité de développer le secteur agricole africain. A la lecture des différents cadres de coopération signés avec les six premiers pays africains participants, il apparaît clairement que l'objectif n'est pas de venir en soutien aux populations les plus vulnérables mais de créer un environnement propice aux investissements privés, en particulier étrangers. Cette initiative n'a pas laissé de place aux organisations de la société civile, particulièrement les organisations africaines qui n'ont pas été ou très peu consultées dans le cadre des processus d'élaboration des cadres de coopération qui lient le G8 aux Etats africains et au secteur privé national et multinational.

Qu'en est-il pour le Burkina Faso ? Oxfam a commandité une série de recherches sur la mise en œuvre de la NASAN dans différents pays. Au Burkina Faso, la recherche a été menée de manière indépendante par un consultant pour Yiriwa. Oxfam a donc élaboré une note de briefing sur la base de cette recherche indépendante. Il en ressort globalement que les objectifs et engagements pour le Burkina Faso n'ont pas été respectés avec un déséquilibre des engagements et des attentes non satisfaites. Ainsi, la mise en œuvre de la NASAN au

Burkina Faso de même que les réformes politiques qui l'accompagnent laissent planer des menaces sérieuses contre l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire des communautés les plus vulnérables.

Quelques recommandations :

- Il faut créer des outils de suivi évaluation afin d'évaluer l'impact des mesures de la NASAN concernant les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition.
- La direction de la NASAN doit réexaminer les réformes en cours et à venir en matière de politiques afin de déterminer leur impact sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les agriculteurs familiaux.
- La France, leader de la NASAN, doit collaborer avec les USA et le gouvernement burkinabé pour s'assurer que toutes les transactions foncières et tous les investissements prévus sont soumis préalablement aux directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.

4.4. Comment sont traitées l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les négociations internationales ? (Jean VETTRAINO, Secours catholique Caritas, France)

Au sein de la Conférence des Parties. De fragiles avancées sont notées au sein de la Conférence des Parties sur l'Agriculture et la sécurité alimentaire, mais il reste des chantiers à ouvrir. Un état des lieux des thématiques agricoles dans les négociations internationales permet de retenir que l'agriculture et la sécurité alimentaire n'apparaissent que dans le préambule qui n'est pas contraignant et la section E paragraphe 25 du texte de négociation sur la table à l'issue de la session de Genève (février 2015). Il y a donc beaucoup d'enjeux à la placer dans la section C sur les objectifs généraux de l'accord. En juin 2015 à Bonn, l'accent devra être mis sur la mise au point des systèmes d'alerte précoce et des plans d'urgence concernant les phénomènes météorologiques extrêmes et leurs effets, l'évaluation des risques et la vulnérabilité des systèmes agricoles au regard de différents scénarios de changements climatiques. Les potentialités sont le mécanisme international de Varsovie sur les Pertes et dommages qui a peu avancé à Lima en 2014 ; les financements : Fonds Vert pour le climat, Fonds Adaptation ...

Les principales menaces

- Secteur des terres et concept de « *net zero emissions* » : les principales options sur la table des négociations menacent la sécurité alimentaire des populations rurales et paysannes des pays du Sud.
- *Climate Smart Agriculture* (CSA) et *Global Alliance for Climate Smart Agriculture* (GACSA). Le concept de *Climate Smart Agriculture* (agriculture climato-intelligente) est né en 2009 au sein de la FAO, et dans de grandes conférences internationales. Beaucoup de critiques sont formulées sur la CSA car elle est très floue. Elle va des OGM

à l'agro-écologie et ne différencie pas les modèles agricoles. C'est un concept qui vient en contre feu à l'agro-écologie car, même cette dernière elle est mentionnée par certains, elle reste très minoritaire.

La *Global Alliance for Climate Smart Agriculture* (alliance mondiale pour l'agriculture climato-intelligente) est politique. Elle a été lancée en marge du sommet de Ban Ki Moon sur le Climat en septembre 2014. Parmi les membres ont compte notamment MOSANTO, Sagenta, MacDonald, Walmart, soit des multinationales de l'agro-business, des intrants agricoles et des biotechnologies. Elle compte actuellement environ 75 membres avec une vingtaine d'Etats, des universités et des centres de recherches.

Commentaires et discussions

1. Est-ce que les sécheresses et inondations au Bénin sont récentes ?

Les inondations sont surtout dues à la crue du fleuve Niger, qui au début ne touchait que quelques villages. Maintenant les crues sont beaucoup plus grandes. Les sécheresses aussi ont augmenté, on est passé d'environ 15 jours à environ 1 mois.

2. La CSA prend de plus en plus d'ampleur dans les pays africains. Que faire, on a de très grosses machines en face ?

Les décideurs sont très intéressés. Ils accueillent cela comme quelque chose qui va sauver l'agriculture. Il faut rester très vigilant.

3. Systèmes d'alerte précoce : en général les prévisions météo ne sont pas suffisamment précises. Peut-on se fier à ces prévisions ?

Il existe beaucoup de prévisions naturelles utilisées par les anciens pour prévoir les prochaines saisons des pluies (les oiseaux, la flore, etc.). Les prévisions faites au niveau national sont transmises au niveau communal et là on mixe connaissances météorologiques nationales et connaissances endogènes.

4. L'agriculture concerne aussi l'élevage. Quid de l'élevage, surtout au Sahel ?

Il y a effectivement une multiplication des conflits entre éleveurs et agriculteurs en raison des changements de cours d'eau et modification des couloirs de transhumance. On arrive à des cas où les troupeaux viennent paître dans les champs cultivés, cela a généré des tueries dans certaines communautés. Beaucoup de travaux sur les liens entre élevage et changements climatiques ont été réalisés. Ce n'est pas aux pays du Sahel de faire l'atténuation liée à l'élevage. D'ailleurs pour augmenter la sécurité alimentaire et nutritionnelle de certains pays du Sud très peu émetteurs, il faut qu'ils puissent émettre plus.

Il y a trois manières de stopper les émissions de GES de manière permanente dans la chaîne alimentaire : (1) réduire les intrants, (2) stopper le gaspillage, et (3) modifier les consommations alimentaires, en particulier dans les pays du Nord.

RECOMMANDATIONS SUR AGRICULTURE/SECURITE ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT

A l'endroit des décideurs nationaux :

Recommandation 1. Les impacts du changement climatique ne doivent pas être un alibi pour développer un modèle agricole basé sur la promotion de l'agrobusiness. Les agricultures familiales et leurs pratiques agro écologiques doivent constituer une priorité compte tenu de leur rôle fondamental dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Argumentaires : L'agro business n'assure pas forcément la sécurité alimentaire et nutritionnelle et est en général destructeur de l'environnement. Il favorise l'accaparement des terres et accentue les disparités sociales. 60 à 80 % de la nourriture dans le sud est assurée par les femmes, soutenir l'agriculture familiale c'est promouvoir le travail des femmes. L'agriculture familiale a fait ses preuves sur le plan de l'équité sociale et de la durabilité environnementale. Selon le rapport 2008 de la Banque Mondiale, l'investissement dans l'agriculture familiale bénéficie à l'ensemble des économies nationales et garantit des emplois durables pour les populations particulièrement les jeunes et les femmes.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers :

Recommandation 1 : L'ensemble des projets agriculture et de sécurité alimentaire financés doit faire l'objet d'études d'impacts préalables en particulier en matière de droits humains, environnementaux et sociaux.

Argumentaires :

Cela présente des atouts :

- Transparence dans le contenu des programmes (pour contrebalancer le fait qu'il n'existe pas de définition claire de la *Climate Smart Agriculture*)
- Une étude de faisabilité et d'impact permet d'identifier la situation de référence pour le suivi et l'évaluation du projet (indicateurs socio-économiques et environnementaux)
- Développer l'expertise nationale et internationale dans le domaine des études d'impacts
- Faire des analyses d'impacts des technologies en matière de droits humains, environnementaux et sociaux
- Mettre en valeur la valeur ajoutée environnementale et sociale du projet : réduction d'émissions, droit à la terre.
- Favoriser l'acceptabilité des technologies et solutions via la consultation des communautés

- Permettre le déploiement et la diffusion des technologies et modèles en identifiant le potentiel d'échelle pour la diffusion des projets financés qui ont bien marché)
- Assurer le respect des droits humains en prenant en compte les droits des communautés et la responsabilité sociétale des grosses entreprises
- Assurer la prise en compte de l'égalité de genre et plus généralement des couches vulnérables de la population.

Une menace : l'indépendance des structures de réalisation des études d'impacts.

Stratégie de Plaidoyer :

- Sensibiliser les bailleurs sur les risques ou défauts de la CSA
- Solution : Faire des études d'impacts sur les technologies
- Résultats : rôle et influence des bailleurs sur la multiplication de projets d'agriculture viables acceptés par les populations pour un développement durable de l'agriculture.

A l'endroit de la COP21 :

Recommandation 1 : Les actions d'atténuation y compris le stockage du secteur des terres ne doivent pas impacter négativement la sécurité alimentaire.

Argumentaire : Différencier dans le texte de l'Accord de Paris les émissions de GES liées au secteur des terres des autres émissions de GES, en particulier parce que celles liées à l'usage des terres peuvent notamment comprendre le stockage des émissions dans les sols.

En défendant l'agro-écologie, on contribue aussi à la lutte contre le changement climatique. Favoriser le stocker du carbone dans les sols ne revient pas seulement à faire des plantations, c'est aussi promouvoir une agriculture industrielle. Il se trouve que l'agro-écologie permet également de stocker du carbone dans les sols mais aussi et surtout d'accroître la production et de contribuer à la sécurité alimentaire, il faut donc des financements différents qui permettent d'appuyer spécifiquement ce type d'agriculture..

Recommandation 2 : Reconnaître la responsabilité principale de l'agriculture industrielle pour la réduction des émissions du secteur agricole et ne pas permettre de « compenser » les émissions du secteur industriel par celles du secteur agriculture (via le stockage de carbone dans les sols notamment).

Argumentaires : Le stockage du carbone dans le sol favorise l'accaparement des terres et agrave l'insécurité alimentaire en privant les petits agriculteurs de terres cultivables.

Recommandation 3 : Ni la CSA ni son alliance mondiale ne doivent figurer dans l'Agenda des solutions et encore moins dans l'Accord de Paris.

Argumentaire : Il s'agit d'un concept qui n'est pas suffisamment expérimenté ; il faut donc se donner du temps.

Recommandation 4 : Prendre en compte les spécificités agro-écologiques en particulier au Sahel, pour les oasis et petits états insulaires.

Argumentaires : L'agro-écologie favorise la régénération de l'environnement et la résilience des communautés vulnérables.

Atelier thématique N°4

Atelier sur Financements et climat

5.1. Vers la COP21 : quels enjeux financiers pour l'Afrique ? (Maiga Mouhamadou FARKA, Amade Pelcode, Mali)

Les besoins financiers pour lutter contre le dérèglement climatique en Afrique. Déjà, 7 à 15 milliards de dollars US par an sont nécessaires aujourd'hui pour faire face aux impacts des changements climatiques en Afrique. En 2030, ce coût sera de 35 milliards de dollars par an avec un réchauffement inférieur à 2°C. Les pertes et dommages constituent un coût supplémentaire pouvant atteindre jusqu'à 7% PIB du continent. Il est cependant possible de réduire ces coûts grâce aux politiques d'adaptation nationales et locales et à un financement conséquent dans le respect des engagements.

Le coût et la nécessité d'un développement sobre en carbone. Le surcoût du développement sobre en carbone en Afrique représente 22 à 30 milliards de dollars US par an en 2015, et 52 à 68 milliards de dollars US par an d'ici 2030. Il y a un intérêt économique et financier à investir dans le potentiel en matière d'énergies renouvelables et dans les secteurs bas-carbone : création d'emplois, accès à l'énergie en milieu rural, réduction de la pollution atmosphérique et urbaine, gestion rationnelle des ressources naturelles...

Les questions financières dans les négociations internationales.

- La promesse faite par les pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement : il n'existe aucune certitude à ce jour sur la tenue des engagements d'ici à 2020 (quelles ressources additionnelles, quels canaux, quelles jalons intermédiaires pour atteindre cet objectif en 2020), le contenu des 100 milliards (part des dons et prêts) et la part réservée aux financements publics et aux financements privés.
- Le Fonds Vert Climat (GCF). C'est un fonds qui se veut innovant (avec une gouvernance équilibrée nord/sud et un accès direct aux financements) et qui garantit l'allocation de 50% des financements pour l'adaptation dont 50% pour les PMA, îles et pays africains. A ce jour, il ne capitalise que USD 10.2 milliards de dollars US.

Recommandations financières pour la COP21.

- Assurer une mobilisation effective et transparente des 100 milliards de dollars US comme niveau plancher à partir de 2020 ;
- Assurer un engagement financier adéquat pour l'adaptation des pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques ;
- Atteindre un niveau d'investissement et de mobilisation des financements climat à moyen terme en adéquation avec la cible des 2°C (« shifting the trillions », c'est-à-dire assurer la climato-compatibilité de l'ensemble de l'économie et permettre le « transfert de trillions de dollars US » vers le développement sobre en carbone et résilient) ;

- Assurer la centralité du Fonds Vert Climat comme mécanisme financier de l'Accord (GCF) ;
- Établir un régime de transparence du soutien opérationnel au plus tard en 2020.

5.2. Quelle gouvernance des financements climat ? (Ange-Benjamin BRIDA, Envisciences, Côte d'Ivoire)

Contexte. Les pays développés se sont engagés à fournir des fonds en vue de couvrir « la totalité des coûts convenus encourus » liés aux changements climatiques survenant dans les pays en développement (Art 4.3 CCNUCC). Les estimations des besoins en financements climat varient selon la catégorie de l'action climatique, mais représenteront des centaines voir des millions de dollars US. A Copenhague en 2009, les pays développés ont promis de fournir 30 milliards de dollars US entre 2010 et 2012, puis 100 milliards de dollars US an d'ici 2020. Plusieurs mécanismes et fonds ont été mis en place sous la CCNUCC et en dehors de la CCNUCC.

Défis majeurs.

- Manque de clarté sur les moyens d'accroître le volume des financements
- Certains principes clés qui régissent les interactions financières entre les pays en développement et les pays développés dans le cadre de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et des accords et décisions de suivi adoptés par la COP ne sont pas mis en œuvre.
- Les obligations imposées aux Parties en matière de droits de l'homme et d'environnement adoptées en dehors de la CCNUCC (par ex. la Déclaration de Rio et les résultats qui ont suivi) ne sont pas respectées.

Quels principes et critères promouvoir dans l'accord de Paris ?

Pour la mobilisation des fonds :

- Transparence et responsabilisation : les contributions financières des pays, des organisations internationales et des organismes sont publiées en temps voulu, en même temps que leurs composantes et leurs sources ;
- Pollueur-Payeur : les contributions financières varient selon le volume des émissions (cumulées et actuelles) produites ;
- Capacité respectives: les contributions financières sont corrélées à la richesse nationale (actuelle) et aux droits en matière de développement durable et de standards de vie universels ;
- Additionalité : les financements climat versés sont additionnels aux engagements nationaux en matière d'APD et ne sont pas comptabilisés au titre des engagements existants
- Adéquation et précaution : le montant des fonds suffit à financer l'action menée pour maîtriser le réchauffement mondial en-deçà de 2°C ;

- Prévisibilité: le montant des fonds est connu et sécurisé selon un cycle de financement pluriannuel à moyen terme.

Pour la gestion et la gouvernance :

- Transparence et redevabilité : Il faut disposer des informations exactes et en temps voulu sur la structure de financement du mécanisme et sur les résultats obtenus lors de la mise en œuvre et l'existence d'un mécanisme ou d'une procédure de réparation ;
- Représentation équitable : Il faut une représentation d'un groupe divers de parties prenantes au sein du conseil du fonds ou du mécanisme de financement, aux côtés des pays contributeurs et bénéficiaires.

Pour l'allocation et le décaissement :

- Transparence et redevabilité : divulgation des décisions de financement selon les critères et directives sur la divulgation publique des financements ; obligation de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des fonds ; existence d'un mécanisme ou d'une procédure de réparation ;
- Subsidiarité et appropriation nationale/locale : les décisions de financement sont prises au niveau politique et institutionnel le plus bas et le plus adéquat possible ;
- Précaution et célérité: l'absence de certitudes scientifiques ne doit pas retarder le versement rapide des fonds en temps voulu ;
- Pertinence : les modalités du financement ne doivent pas imposer de charge supplémentaire ou injuste au pays bénéficiaire ;
- Principe d'innocuité : les décisions liées aux investissements dans le financement climat ne doivent pas compromettre les objectifs de développement durable à long terme d'un pays, ni les droits de l'homme ;
- Accès direct et vulnérabilités : les pays et groupes de population les plus vulnérables doivent avoir le plus directement possible accès aux fonds et aux technologies ;
- Egalité des sexes : les décisions de financement et le versement des fonds tiennent compte des capacités et des attentes différentes entre les hommes et les femmes.

5.3. Les financements « sales » : quels enjeux ? (Malika PEYRAUT, Amis de la Terre, France)

Quels acteurs français (publics et privés) investissent en Afrique dans des projets controversés ? Les Amis de la Terre font du plaidoyer et de la mobilisation sur comment fermer un projet de financement « sale ». Les acteurs qui financent des projets d'énergies fossiles (projets controversés) sont aussi bien publics que privés : COFACE, EDF, GDF, Total, AREVA.

Parmi les acteurs publics, on a la Coface. C'est l'agence française de crédit à l'exportation. Entre 2006 et 2013, plus de 1,6 milliards d'euros ont été investis dans le charbon. Il faut

également citer les banques multilatérales de développement telles que la Banque Européenne d'Investissement et la Banque mondiale (le cas de Bujagali, Ouganda et celui de Mopani, Zambie).

On note aussi des acteurs privés avec participation publique. C'est l'exemple de EDF, qui a financé le barrage de Mphanda Nkuwa (Mozambique).

Une étude de cas portant sur la centrale Medupi et Kusile en Afrique du Sud a montré que plusieurs acteurs français financent le charbon en Afrique du Sud. Il s'agit entre autres de Alstom, GDF Suez, BNP Paribas, Crédit Agricole, Hitachi et de la Coface.



5.4. Quels enjeux financiers dans la négociation climat et dans le processus des ODD ? Romain BENICCHIO, Oxfam, France)

Quelles leçons tirer de l'objectif de 100 milliards de dollars US promis depuis Copenhague ?

Additionalité : les financements climat doivent être additionnels aux financements pour le développement. La société civile attend que ce principe d'additionalité soit affirmé lors de la conférence prochaine d'Addis Abeba sur le financement du développement.

Prévisibilité : le processus de revue des financements est encore très vague ce qui engendre une absence de stratégies de long terme car on ignore tout des financements qui seront disponibles.

Il faudrait avancer sur la connaissance du niveau des financements climat disponibles et à venir. Le G7 et les AG de la Banque Mondiale seront sollicités au niveau politique pour avancer sur l'objectif des 100 milliards

Il se pose aussi la question sur les limites par rapport aux financements privés. Quelle sera la part du privé dans les financements climat ?

Commentaires et discussions

En parlant des financements, il faut mettre l'accent sur l'adaptation. Les flux financiers identifiés par le comité permanent comprennent les flux Nord-Nord et Sud-Sud aussi. Il faut donc éviter de les confondre. Pour convaincre, il faut savoir sur quelle base les besoins financiers sont évalués. On a les PANA, mais aussi les iNDC comme occasion d'évaluer les besoins de manière crédible. Le comité permanent doit aussi faire l'évaluation des besoins, mais il y a un souci méthodologique. Il y a aujourd'hui une ambiguïté entre financements publics et financements privés. Il importe de séparer ces deux types de financements.

Sur la question de la gouvernance, il faut insister sur la coopération décentralisée et expliquer quels sont les financements existants.

RECOMMANDATIONS ET ARGUMENTAIRES SUR LES FINANCEMENTS ET LE CLIMAT

A l'endroit des décideurs africains :

Recommandation 1 : Les financements doivent être accessibles et prioriser les populations les plus vulnérables, notamment les populations autochtones et les femmes (création de fonds dédiés, par exemple).

Argumentaire : Les femmes et les populations autochtones constituent aujourd’hui les communautés les plus affectées par les changements climatiques. D’où la nécessité de renforcer leur autonomie et leur accès à la prise de décision et aux financements climat pour plus d’équité et de justice sociales.

Recommandation 2 : Une gouvernance des financements pour et par l’Afrique : l’appropriation nationale via la création d’entités nationales, l’accès direct aux financements et la participation de la société civile africaine.

Argumentaire : Opérationnaliser la question du renforcement de capacités en prenant en compte la dimension institutionnelle. Faire des entités nationales de mise en œuvre des mécanismes appropriés pour une meilleure gouvernance des financements climat en Afrique.

Recommandation 3 : La planification nationale et locale doit intégrer des budgets « climat ».

Argumentaire : Le changement climatique devrait être une des priorités nationales au niveau national et local pour répondre aux besoins les plus urgents des communautés affectés. La planification à l’échelle nationale et locale devrait donc dédier des fonds pour une meilleure prise en compte des changements climatiques dans les programmes et projets, avec l’implication du secteur privé.

Recommandation 4 : Mettre en place un mécanisme de suivi et d’évaluation des flux financiers et des besoins au niveau des Etats.

Argumentaire : L’Afrique a besoin de mobiliser entre 7 et 15 milliards de dollars par an d’ici 2020 (Africa’s Adaptation Gap 2 du PNUE), pour l’adaptation, d’où l’urgence d’exiger une feuille de route de claire pour la mobilisation des ressources d’assurer le suivi évaluation des flux.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers :

Recommandation 1 : Dévier au moins 50% des financements à l'adaptation, sous forme de dons.

Recommandation 2 : Toutes les institutions financières publiques doivent mettre un terme à leurs financements climaticides et rediriger ces financements vers le développement sobre en carbone et résilient et avec des impacts sociaux et environnementaux positifs (mesurés et vérifiés).

Argumentaire : Si on ne s'adapte pas, alors les populations vont accentuer la pauvreté et annuler les efforts. Même la Banque Mondiale a publié un rapport qui montre bien que le continent africain ne peut pas s'adapter à un changement climatique trop élevé. Cela coûtera moins cher si on commence dès aujourd'hui à réduire les émissions mondiales, en particulier en arrêtant d'investir dans les énergies fossiles. Les coûts de la réduction des émissions et l'adaptation vont augmenter. Les ODD mettent en avant la nécessité d'articuler climat et développement pour un développement vraiment durable. Nous avons les énergies renouvelables – solaire, éolien, etc. Ca n'est pas le charbon ni le groupe électrogène qui répondra à nos besoins. Le charbon n'est pas accessible aux populations les plus pauvres et situées en zone rurale. Ça n'est pas rentable parce que ça coûte très cher en réalité en subventions publiques. Le prix des EnR a chuté ces dernières années, les investissements augmentent et l'amortissement est de plus en plus rapide. Il faut s'assurer que les projets climat sont bons pour l'environnement et les populations. Cela suppose d'impliquer la société civile en amont, pendant et en aval. Il faut rediriger tous les financements climaticides vers le développement résilient et sobre en carbone parce qu'on ne peut pas se permettre de faire avec la main droite l'inverse de la main gauche. C'est une question de cohérence et d'efficacité.

Recommandation 3 : Des financements doivent être accessibles et prioriser les populations les plus vulnérables, notamment les populations autochtones et les femmes (des fonds dédiés, par exemple).

Argumentaire : Les femmes sont au cœur de la solution car elles remplissent la plupart des rôles productifs et gèrent l'économie des ménages. Elles représentent une majorité de la population. Leur permettre de plus accéder aux financements permettra une utilisation plus efficace des financements et donc des résultats plus importants (exemple de la tontine). Elles sont organisées en groupements avec des mécanismes de gouvernance interne qui fonctionnent. Elles sont déjà très actives. Mais les financements manquent pour qu'elles aillent plus loin. Les populations autochtones sont marginalisées, discriminées. Elles sont exclues des projets de développement souvent. Pourtant, ce sont elles qui protègent les forêts et les ressources naturelles. Ce sont elles qui en vivent depuis des millénaires sans dégrader les ressources. Les savoirs endogènes représentent de grosses ressources pour l'adaptation et la protection des ressources. Ce sont ces populations les plus à même d'atteindre les objectifs que vous cherchez. Ce faisant, vous répondez vraiment aux besoins

des plus démunis (accès à la santé, l'éducation) et vous contribuez à protéger les droits humains qui sont de plus en plus au cœur des questions climatiques. La participation des acteurs locaux améliorent la gouvernance, l'appropriation et les résultats du projet.

Recommandation 4 : Une gouvernance des financements pour et par l'Afrique: l'appropriation nationale via la création d'entités nationales, l'accès direct aux financements et la participation de la société civile africaine.

Argumentaire : La souveraineté nationale est un principe clé qui est valable pour tous les Etats. L'appropriation permet de responsabiliser les pays et de les rendre plus redevables. Les pays ont des cadres de référence : les plans et stratégies, ils ne partent pas de rien. Il existe des réformes en cours pour améliorer la transparence et plus de participation de la société civile. D'ailleurs, la participation de la société civile contribuera à renforcer la redevabilité des Etats et garantir la mise en œuvre effective et réussie. Le renforcement du rôle de l'Etat permettra de lutter contre la fragmentation, l'incohérence et la dispersion des financements et donc leur inefficacité. Le rôle des bailleurs est avant tout d'accompagner le renforcement des Etats, des cadres législatifs et institutionnels, des entités et des capacités nationales pour gérer les financements et les projets.

A l'endroit de la COP21 :

Recommandation 1 : Définir ce qu'est un financement climat et comment on le comptabilise, tout en clarifiant le rôle des financements privés - de manière à garantir l'additionnalité tout en priorisant les financements publics et les dons.

Recommandation 2 : Créer un mécanisme de suivi et d'évaluation des flux financiers et des besoins dans l'accord de Paris et au niveau des Etats.

Argumentaire : L'absence de définition claire crée une ambiguïté autour des engagements et réduit la crédibilité des 100 milliards. Ceci génère une méfiance entre les parties et ne contribue pas à créer un environnement propice au processus des négociations

Recommandation 3 : Création de financements innovants tels que la taxation des émissions des bateaux et des avions, ou les transactions financières.

Argumentaire : Au regard des contraintes budgétaires, il est important de créer des mécanismes innovants pour répondre aux engagements qui ont été pris. De plus, ces mécanismes permettraient aux individus et aux parties historiquement responsables de la croissance des émissions à contribuer de façon significative à leurs réductions. Tout un travail technique de faisabilité technique a été déjà effectué et doit être complété par un travail de portage politique d'un haut niveau.

Recommandation 4 : Les pays développés doivent clarifier la trajectoire vers les 100 milliards d'ici la COP21, avec des objectifs intermédiaires, et s'assurer qu'une grosse partie est publique et consacrée à l'adaptation, et additionnelle à l'APD. Leurs engagements après

2020 doivent également être publics et prioriser l'adaptation, séparé du mécanisme financier sur les pertes et dommages.

Argumentaire : Les montants disponibles sont loin d'être en rapport avec les besoins financiers actuels qui, rien que pour l'Afrique sont de l'ordre de 7 à 15 milliards. Il faut développer un discours positif et concret sur l'impact positif des activités d'adaptation sur les populations vulnérables par le biais d'exemples de réussite. De par leur nature les activités liées à l'adaptation au niveau des communautés nécessitent des financements publics.

Recommandation 5 : Augmenter le volume de financements climat qui transitent par les fonds de la CCNUCC, notamment le Fonds Vert et le Fonds pour l'Adaptation.

Argumentaire : Les fonds en dehors de la CCNUCC sont en général administrés suivant des principes et des critères qui ne garantissent pas toujours l'accès direct des populations et la participation inclusive de tous les acteurs. La multiplicité des fonds, tout en accroissant les possibilités d'accès des bénéficiaires, implique cependant des coputs de transactions et des problèmes de cohérence. Il faut créer un mécanisme de suivi et d'évaluation des flux financiers et des besoins dans l'accord de Paris et au niveau des Etats.

Recommandation 6 : Evaluer les besoins et les engagements financiers climat en fonction de la trajectoire d'atténuation et les réviser périodiquement en fonction de l'évolution de cette trajectoire.

Argumentaire : Plus on réduit les émissions, moins les besoins en adaptation seront important et moins on aura de pertes et dommages.

Atelier thématique N°5
Atelier sur Energie et climat

6.1. Rappel des enjeux sur l'énergie (Is Deen AKAMBI, Eco-Bénin)

Contexte. La question de l'énergie doit être au cœur des enjeux climatiques car le secteur contribue à 77% des émissions de GES au niveau mondial. Dans le texte actuellement en négociation, aucune mention n'est faite de la question de l'énergie de façon spécifique. Pourtant, vu l'importance du sujet pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions, il importe de le traiter de manière transversale à travers les Contributions Nationales Déterminées des Pays (iNDC) et de travailler sur des modèles de développement non liés à des énergies fossiles.

Il faut également réfléchir à comment formuler des recommandations pour que les financements soient orientés vers l'accès à l'énergie propre et durable pour tous. Le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique peut être source d'emplois (jusqu'à 6 millions d'emplois par an).

Recommandations :

La COP21 de Paris doit recentrer dans les débats des négociations l'accès à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables et notamment à travers les aspects suivants :

- les objectifs absolus de réduction d'émissions de GES ;
- la priorisation des énergies renouvelables et la sortie progressive du recours aux énergies fossiles ;
- la capitalisation des efforts des pays en matière de politiques et d'objectifs de déploiement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les iNDC ;
- le soutien financier pour appuyer les pays en développement pour la mise en œuvre de leurs politiques d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable;
- le transfert de technologie pour réduire les coûts de production et faciliter leur accès à tous ;
- la suppression des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles ;
- l'appropriation citoyenne à travers l'élaboration des politiques locales de l'énergie et leur mise en œuvre.

6.2. Les énergies alternatives : le cas de la balle de riz comme alternative de substitution du bois énergie au Niger (Sani AYOUBA, JVE, Niger)

Présentation du projet EPGAP Niger. Le projet EPGAP (Energy, Poverty and Gender in Agro-Processing) vise la promotion des fours à balle de riz le long de la vallée du fleuve Niger. C'est un projet régional présent au Burkina Faso, Ghana, Mali et Niger avec l'appui financier du SNV. Le projet porte sur l'étuvage du riz. Il s'agit d'une activité qui intervient juste avant l'étape de décorticage du riz paddy et qui consiste tout simplement en la pré-cuisson à la vapeur du riz préalablement humidifié à l'eau chaude. L'étuvage est un traitement qui est appliqué au riz pour réduire le taux de brisure au décorticage et améliorer ses qualités

nutritives. Les bénéficiaires sont les femmes entrepreneurs étuveuses de riz, les ménages et les artisans fabricants de fours à balle de riz.

Impact/résultats du projet :

- La réduction de la déforestation : en 2014 plus de 4000 tonnes de bois ont été préservées. En effet pour étuver un sac de riz paddy de 75kg, il faut 18kg de bois ou 21,5 kg de balle.
- L'augmentation du revenu des femmes étuveuses: plus de 670 femmes étuveuses de riz en 2014 ont amélioré leur revenu de 65% (la femme étuveuse de riz dépense 1000FCFA de bois par sac et étuve 6 sacs par semaine soit 6000FCFA dépensés dans l'achat de bois par semaine. La balle de riz est collectée gratuitement.)
- La valorisation de résidus agricoles : plus de 4700 tonnes de balle utilisées.

Forces & faiblesses

Forces : le bois énergie est utilisé à 97% au Niger pour des besoins de cuisson. Environ 3.000.000 tonnes de bois sont consommées chaque année avec une perte de 200.000ha de forêt chaque année. Le pays est à 68% couvert par le désert du Sahara. Le Niger produit environ 100 000 tonnes de riz paddy par an et la balle représente 21% de la quantité totale. 1 tonne de balle de riz est équivalente à 847,45 kg de bois et à 510,2kg de charbon de bois.

Faiblesses : La non-disponibilité de la balle de riz dans certaines localités et surtout l'usage des moulins traditionnels qui broient la balle avec le son.

Recommandations :

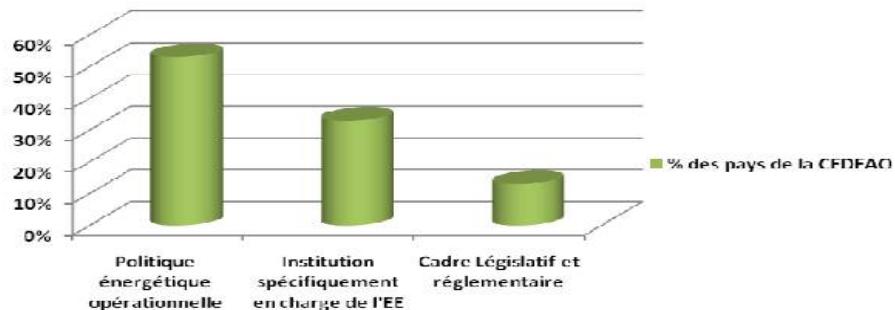
- Tenir compte de la valorisation des résidus et déchets dans l'élaboration du plan national des énergies domestiques ;
- Intégrer la balle de riz comme source d'énergie de substitution au bois dans les politiques, programmes et projets de l'Etat.

6.3. Les politiques régionales de la CEDEAO en matière d'EnR¹ et EE (Abdou DIOP, ENDA-Energie, Sénégal)

La région ouest africaine. La CEDEAO est la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui regroupe 15 pays de l'Afrique de l'Ouest avec une population en croissance rapide (environ 300 millions). 60% de la population Ouest Africaine n'ont pas accès à l'électricité et 80% utilisent la biomasse traditionnelle comme combustible de cuisson. Peu de pays de la région ont un cadre institutionnel, législatif et réglementaire favorable au développement des EnR et de l'EE.

¹ EnR : Energies renouvelables ; EE : Efficacité énergétique

Cadres Politique, Institutionnel, Légitimatif et Réglementaire



Un fort potentiel en ENR / EE. Les ressources sont abondantes et bien réparties dans les différents pays de la CEDEAO : le potentiel éolien, le potentiel d'hydroélectricité, les ressources solaires (ensoleillement moyen : 5 à 6 kWh/m²/jour).

Politiques régionales de la CEDEAO en matière d'EnR et EE. Beaucoup d'initiatives ont été élaborées depuis 1999 pour permettre à la demande d'avoir accès aux services. En 2012, des documents de politiques EnR et EE de la CEDEAO ont été lancés. Ces politiques régionales représentent une contribution volontaire de la CEDEAO à l'initiative SE4All (Énergie durable pour tous 2030). Ainsi, la Politique en matière d'Energie Renouvelables de la CEDEAO (PERC) et la Politique sur l'Efficacité Energétique de la CEDEAO (PEEC) ont été adoptées et validées.

PERC Objectifs régionaux à l'horizon 2030	<ul style="list-style-type: none"> • Part des ENR dans la capacité totale de production d'électricité installée dans la région OA : 35% (2020) et 48% (2030) • 19% de taux de pénétration des ENR à l'exclusion moyenne et grandes centrales hydroélectriques) • Part de la population rurale fournie par l'extension du réseau (75%) et (25%) par le mini réseaux
PEEC Objectifs régionaux	<p>Eclairage efficace : remplacer les lampes à incandescence inefficaces d'ici 2020</p> <p>Distribution d'électricité : réduire les pertes moyennes de la distribution de l'électricité du niveau actuel de 16% à la norme mondiale de 7%, d'ici à 2020 ;</p> <p>Cuisson propre : achever l'accès universel à une cuisson sûre, propre, abordable, efficace et durable pour toute la population de la CEDEAO, d'ici à 2030 ;</p>

Forces et faiblesses des politiques régionales de la CEDEAO

Forces

- Un fort engagement des Etats membres dans l'élaboration et l'adoption des politiques ;
- Certains pays comme le Ghana, le Sénégal et le Cap vert ont déjà développé et adopté des politiques dans le domaine des ENR/EE (initiatives réussies).

Faiblesses

- L'existence d'un gap entre la dynamique régionale autour des ENR/EE et les actions concrètes au niveau des pays ;
- Manque de sensibilisation de certains acteurs tel que les organisations de la société civile.

Recommandations

- Renforcer l'alignement entre des politiques régionales et les politiques nationales - PANER/PANEE (action concrète au niveau pays),
- Renforcer les capacités des organisations de la société pour impulser une dynamique populaire pour une meilleure appropriation de ces politiques régionales,
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur les politiques et initiatives régionales (ENR-EE),
- Renforcer le système de suivi évaluation des politiques et initiatives régionales,
- Promouvoir les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre les pays dans la mise en œuvre des politiques ENR/EE,
- Développer et planter des projets pilotes (ENR/EE).

6.4. Les enjeux énergie dans les négociations (Guillaume DE LABOULAYE, ENERGIES 2050, France)

Post-2012 : déverrouiller l'ambition pour l'avant-2020. En 2014, le groupe de travail ad hoc sur la Plateforme de Durban créé en 2012 pour une action renforcée a mobilisé des experts techniques pour travailler sur les perspectives énergétiques et les possibilités d'actions pré-2020. Ces réunions d'experts techniques avaient pour mandat de déverrouiller le potentiel d'atténuation des EnR et de l'EE pour atteindre l'ambition pré-2020.

Post-2020. Les Parties ont déclaré leur volonté de créer un accord « ambitieux » pour rester en dessous des 2°C qui sera conclu à Paris en 2015 et qui entrera en force en 2020. L'objectif est l'élaboration un projet de texte pour les négociations de Paris qui couvre l'atténuation, l'adaptation, le financement, le transfert de technologies, la transparence des mesures et le renforcement des capacités.

Le défi offre et demande, évidences mathématiques. D'après l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la demande énergétique mondiale pourrait augmenter de plus de 50% d'ici à 2030 en l'absence de politiques publiques dans ce domaine. Cependant, selon le GIEC, pour rester en dessous des 2°C, les émissions cumulatives de carbone émises par l'humanité depuis 1870 ne doivent pas dépasser 2 900 Gt CO₂. Environ 1 900 Gt CO₂ ont déjà été émises. Il nous reste donc environ 1000 GtCO₂ de budget carbone. Le GIEC estime que les réserves prouvées d'énergies fossiles accessibles avec les technologies actuelles représentent entre 3 670 et 7 100 Gt d'émissions CO₂. L'essentiel des réserves d'énergie fossile doit donc rester inexploité.

Le défi de la pauvreté énergétique et la situation en Afrique. Près de 70% de la population en Afrique subsaharienne n'a pas accès à l'électricité. Environ 3 milliards de personnes font la cuisine et chauffent leur logement à l'aide de foyers ouverts ou de simples poêles dans lesquels ils brûlent de la biomasse (bois, déjections animales, résidus agricoles) et du charbon. Ces méthodes peuvent avoir des conséquences dangereuses. Plus de 2,4 millions de personnes dans le monde meurent chaque année de maladies imputables à la pollution de l'air domestique due à la combustion de combustibles solides. L'accès à l'énergie moderne est un impératif de développement en Afrique.

Deux objectifs, une évidence. L'objectif de (i) répondre aux besoins de développement qui vont amener une hausse considérable des consommations énergétiques et (ii) rester en dessous des 2°C, qui nécessite de laisser inexploitée une grande partie des ressources fossiles. Comment réunir ces deux objectifs apparemment conflictuels ? Il faut une réponse politique universelle afin de mettre en place des politiques en énergie renouvelable/efficacité énergétique au niveau mondial. Parle-t-on de la problématique des subventions aux énergies fossiles dans les négociations ? Pas assez, ce sujet a été effacé du document Rio+20 malgré des discussions. Le document officiel de négociation pour la COP21 sorti de Genève en février 2015 ne parle que deux fois du sujet des subventions aux énergies fossiles.

Vers une transition énergétique. Le potentiel technique des différentes filières EnR dépasse largement les besoins actuels. Le coût des EnR est globalement plus élevé que les filières traditionnelles (coûts d'entrée sur marché) mais plusieurs filières sont déjà compétitives, et en Afrique, ces filières d'autant plus compétitives que les infrastructures existantes sont faibles. Le Fonds Vert pour le Climat doit financer la transition énergétique en Afrique. Malgré des avancées sur ce Fonds, des questions clés demeurent : est-ce que les 100 milliards de dollars US promis seront suffisants ? Quand et comment seront apportés ces fonds ? Comment assurer la simplification de l'accès aux financements et l'harmonisation des processus d'approbation entre le Fonds Verts et les différents canaux existants ? La conférence de Lima n'a pas abouti à une feuille de route claire sur la manière dont les pays développés comptent atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars d'ici 2020.

Commentaires et discussions

Les discussions ont porté sur les difficultés à mettre en œuvre le mécanisme de développement propre pour les programmes EnR. La logique « projet » ne permet pas de toucher le milieu rural.

Sur les questions politiques, dans certains pays, le cadre politique, législatif et réglementaire existe déjà. Mais il se pose le problème de comment rassembler les citoyens.

Sur les financements, c'est une bonne chose d'avoir le Fonds Vert pour le Climat, mais on ne sait pas concrètement comment ce fonds finance la transition énergétique.

Sur le rôle des acteurs, il se pose la question de la décentralisation et du rôle des collectivités territoriales. Il serait envisageable de développer des systèmes énergétiques propres à l'Afrique.

En Afrique, on assiste à « la pauvreté dans l'abondance », car le potentiel EnR est très élevé. Mais, malheureusement, on continue de subventionner largement les énergies fossiles. Il faut provoquer le débat à ce sujet.

RECOMMANDATIONS SUR ENERGIE ET CLIMAT ET ARGUMENTAIRES

Financements & mécanismes financiers

Recommandation 1 : Diminuer et sortir progressivement des subventions aux énergies fossiles au profit de subventions en priorité vers les systèmes énergétiques durables qui ont le plus grand impact sur le développement (en lien avec les OMD & ODD) et le climat.

Argumentaire : Les systèmes sont très inégalitaires et bénéficient aujourd'hui aux plus riches. Les EnR et l'EE sont un facteur de développement (création d'emplois, valorisation de ressources locales, activités génératrices de revenus, autonomisation des femmes). Les énergies fossiles sont amenées à s'épuiser, il est financièrement impossible d'accompagner ce secteur. Elles ont des impacts extrêmement négatifs sur la santé, l'environnement local, le climat, ce qui génère aussi des coûts.

Recommandation 2 : Développer une liste d'exclusion au niveau des financements climat et développement internationaux (pas de fossiles, ni de fausses solutions).

Argumentaire : Certaines technologies sont très nuisibles pour l'environnement et la santé avec trop d'incertitudes. Les coûts sont exorbitants. Ce sont des modèles qui entrent en compétition avec les solutions réellement bénéfiques pour le développement et le climat que sont et les EnR et l'EE.

Recommandation 3 : Mobiliser des financements additionnels endogènes pour assurer le déploiement des EE et EnR : cf. exemple du Gabon, du Bénin (éco-taxe).

Argumentaire : Cela facilite l'appropriation et la pérennisation par les pays et permet de montrer l'engagement d'un pays (contrepartie).

Recommandation 4 : Les projets financés doivent disposer de critères MRV et d'analyses d'impacts et associer les parties prenantes à la base depuis leur définition jusqu'à leur évaluation et mise en œuvre.

Argumentaire : Le MRV assure la transparence, la vérification et la performance et permet d'attirer l'adhésion des bailleurs. Il permet aussi d'assurer l'adhésion des parties prenantes et ainsi une meilleure mobilisation et utilisation des ressources (humaines, matérielles et financières) pour assurer la bonne adéquation aux besoins et le respect des droits humains, environnementaux et sociaux.

Recommandation 5 : Faciliter l'accès aux services énergétiques durables pour les communautés les plus vulnérables (ex. ticket énergie).

Argumentaire : Cela permet de lutter contre les inégalités et d'améliorer les conditions de vie. Cela favorise également un développement local (développement des activités génératrices de revenus, etc.), et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et à la biomasse et les dépenses associées.

Planification

Recommandation 1 : Accompagner les Etats et les régions à développer des visions globales intégrées (supra nationales) de stratégies et programmes d'accès aux services énergétiques durables et décliner les politiques nationales en stratégies sectorielles de manière intégrée.

Argumentaire : Les stratégies actuelles ne prennent pas suffisamment en compte la dimension énergétique. Il existe un décalage entre la vision et la réalité dans la mise en œuvre de politiques. La réalisation de la transition énergétique passe nécessaire par le renforcement ou la mobilisation des capacités qui à l'état actuel sont insuffisantes surtout en matière de l'intégration des différents secteurs.

Recommandation 2 : Mettre en place des mécanismes législatifs, techniques et financiers pour encourager la production et vente de services énergétiques et assurer le développement de filières locales.

Argumentaire : Les politiques fiscales actuelles ne facilitent pas le déploiement des technologies renouvelables. Elles ne favorisent pas le développement d'un mécanisme innovant tel que *feed in tarif* (tarif d'achat) qui pourrait permettre un accès aux services énergétiques. Le potentiel existe et le besoin de création d'emplois est une question cruciale pour le développement en Afrique.

Recommandation 3 : Travailler sur des feuilles de route transparentes et explicites avec des objectifs intermédiaires en matière de déploiement des EnR et EE (à travers les iNDCs notamment).

Argumentaire : Dans le processus de l'élaboration des iNDCs, l'implication des populations et des acteurs concernés est indispensable. Les objectifs intermédiaires permettent d'assurer un droit de regard et de participation des citoyens

Appropriation et adéquation aux besoins

Recommandation 1 : Assurer l'adéquation des solutions technologiques aux besoins locaux et l'appropriation par la population locale, en tenant compte des inégalités de genre.

Argumentaire : L'appropriation garantit l'adhésion de la population locale et sa contribution à l'effort dans la proposition d'une solution. Elle facilite la pérennité du projet et la généralisation à grande échelle de la solution développée. Les solutions décentralisées sont moins coûteuses que les solutions centralisées. Pour assurer l'adéquation aux besoins locaux, il faut (i) les identifier et les évaluer, (ii) identifier les solutions technologiques adaptées au contexte local, et (iii) assurer l'appropriation de la solution par les populations via la concertation et un renforcement de capacités. Par exemple, le réseau centralisé en Afrique est à un stade embryonnaire, et créer l'infrastructure stable coûte cher et n'est pas adapté aux zones rurales isolées. En revanche, les initiatives décentralisées mini- ou hors-réseau répondraient mieux aux besoins des populations en zone rurale. On estime que 60% de l'accès à l'électricité pour tous d'ici 2030 sera hors-réseaux ou via des mini-réseaux. L'extension de réseaux électriques pour connecter les communautés rurales peut représenter un coût prohibitif, pour une fiabilité parfois limitée. Pour mettre en œuvre ces systèmes décentralisés, outre des investissements massifs, adopter une approche ascendante et participative est cruciale ; ce qui implique la mise en application effective (ou la révision, le cas échéant) des cadres juridiques et institutionnels de consultation, autrement dit du jeu des acteurs. Cela implique d'autre part de garantir que les vrais besoins et désirs énergétiques des bénéficiaires soient couverts et que les services soient adaptés aux différents contextes socioculturels.

Recommandation 2 : Donner les moyens légaux et financiers aux collectivités territoriales pour assurer la compétence énergie sur leur territoire et mettre en place un mécanisme de dotation des collectivités pour leur politique énergie.

Argumentaire : De par les compétences qui leurs sont dévolues, les autorités locales, notamment en zone urbaine, assument des responsabilités importantes en termes d'investissement social, économique et environnemental. En conséquence elles sont légitimes pour participer activement au financement des investissements liés au climat et au développement durable, au plus proche des besoins des populations et acteurs locaux du territoire. Pourtant, dans beaucoup de pays en développement, les processus de décentralisation sont insuffisamment matures, notamment en ce qui concerne les finances locales. Les carences en investissement sont particulièrement aigües, leurs ressources ne leur permettant pas de faire face aux enjeux du développement durable de leur territoire. De plus, certaines compétences restent « chasse gardée » du niveau national, en particulier sur l'énergie, compte tenu du manque de capacités au niveau local. Il est donc nécessaire d'achever le processus de décentralisation et de doter les localités de moyens humains (expertise technique) et faciliter l'accès direct aux financements (en particulier via le Fonds Vert).

Recherche et développement / échange de pratiques

Recommandation : Favoriser les échanges de bonnes pratiques et le transfert de technologies. Il faut identifier les bonnes pratiques au niveau des régions.

Argumentaire : Les initiatives de la CEDEAO (ECREEE) et des « champions » de la CEDEAO/CEEAC doivent être mises en avant. Cela permettra de faire émerger des expertises territoriales pour favoriser un transfert au niveau pan-régional/local et faciliter l'accès aux financements. Cela permettra également de garantir l'intégration industrielle et favoriser l'émergence de marchés d'une taille critique suffisante pour généraliser un déploiement de solutions adaptées localement.

Atelier thématique N°6

Adaptation aux changements climatiques

7.1. Rappel des enjeux sur l'adaptation (Abdoul Madjid MOUTARI, DEMI-E, Niger)

Rappel des impacts. Les changements climatiques impactent sérieusement le continent africain. Par exemple, à Zinder au Niger, la température est de 46.5°C à l'ombre. L'Afrique doit s'adapter et cette adaptation coûte déjà très cher au continent alors qu'il ne contribue qu'à 4% des émissions globales. Elle lui coûtera encore plus si rien n'est fait (35 milliards USD d'ici 2040 et 200 milliards d'ici 2100).

Positions du RC&D. Pour le RC&D, il faut :

- Dédier 50% des financements publics à l'adaptation avec une augmentation progressive des financements publics adéquats pour l'adaptation jusqu'à 2020 et après 2020,
- Mettre en place un mécanisme spécifique pour les pertes et dommages,
- Promouvoir la planification participative et l'action nationale dans les pays en développement pour l'adaptation et notamment renforcer le soutien financier et technique en la matière pour les pays les moins avancés,
- Faire en sorte qu'au même titre que l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages constituent deux piliers fondateurs de l'accord de Paris.
- Fixer un objectif global ambitieux pour l'adaptation dans l'accord de Paris. Ce dernier doit permettre de faire le lien entre les divers scenarios de hausse de température, liés aux efforts globaux de réduction des émissions, et le soutien financier à apporter aux pays et populations les plus vulnérables pour faire face aux impacts des changements climatiques.

7.2. Pêche et changement climatiques : quelles pratiques d'adaptation et comment les renforcer ? (Papa Gora NDIAYE, REPAO, Sénégal)

Généralité sur la pêche en Afrique de l'Ouest. La pêche est l'une des composantes essentielles du développement économique et social en Afrique de l'Ouest. Elle contribue au PIB des pays, aux redevances et contreparties financières perçues dans le cadre des accords relatifs au secteur et aussi à la sécurité alimentaire.

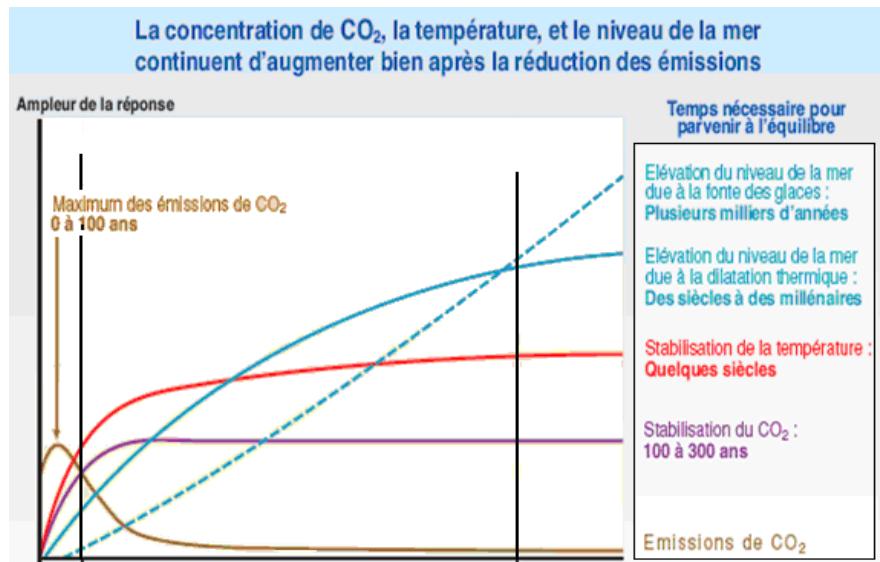
Quelles relations entre pêche et changements climatiques ? La plupart des ressources halieutiques utilisées pour la consommation humaine sont poïkilothermes, c'est-à-dire que leur température corporelle varie selon les températures ambiantes. Ainsi, tout changement de température de l'habitat influence de manière significative leur métabolisme, leur taux de croissance, leur



productivité, leur reproduction saisonnière et leur susceptibilité aux maladies et aux toxines.

Pourquoi s'adapter ?

Même les mesures d'atténuation les plus drastiques ne peuvent prévenir complètement les impacts des changements climatiques prévus pour les prochaines décennies. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de combiner différentes stratégies, notamment des mesures d'adaptation et d'atténuation.



Que faire pour réduire la vulnérabilité de la pêche et des communautés de pêche ?

Sept (7) recommandations ont été formulées pour y arriver :

- une réduction du stress anthropique sur les espèces sensibles au stress climatique,
- un établissement et une mise en œuvre d'un plan de gestion des zones côtières dans les communautés de pêche ;
- une définition et une mise en œuvre d'un système de gestion participative ;
- une introduction dans les PANAs ;
- une promotion de l'approche éco-systémique comme outil de gestion et de gouvernance des pêches ;
- un renforcement des technologies dans les segments de captures et post-captures ;
- la protection de la mangrove.

L'ensemble de ces propositions nécessite trois démarches pour l'atteinte de l'objectif fixé, tout en veillant à l'intégration de l'approche genre dans toutes les phases des activités :

- un partenariat et une participation de toutes les parties prenantes ;
- une recherche action participative ;
- un dialogue politique.

La société civile doit jouer un rôle essentiel pour la sauvegarde du secteur, comme par exemple la facilitation et le suivi de la mise en œuvre au niveau local, national, sous régional et régional.

7.3. La planification locale/nationale de l'adaptation : comment la renforcer ? (Saïd HOUNKPOUOU, IDID, Bénin)

Un film documentaire a été présenté pour démontrer à travers un atelier de renforcement des capacités des élus locaux, cadres techniques et acteurs de développement, les besoins réels d'adaptation des communautés locales pour une réduction de leur vulnérabilité face aux effets néfastes des changements climatiques. Cet atelier a ressorti les impacts des changements climatiques et l'importance de l'intégration de la contrainte climat dans les plans communaux de développement. Il est question d'un appui continual des communautés locales qui sont les plus vulnérables afin de les amener à développer de nouvelles pratiques qui sont mieux adaptées aux différents risques climatiques. Les acteurs doivent prendre en compte, dans leurs activités quotidiennes, les besoins et les thématiques liés à l'adaptation aux changements climatiques. Cet atelier a permis de mettre à disposition des acteurs des outils techniques et pratiques pour une prise en compte effective et efficace de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local au Bénin.

7.4. Les savoirs et les connaissances traditionnels comme solutions aux changements climatiques : cas des Mbororo au Tchad (Hindou OUMAROU IBRAHIM, AFPAT, Tchad)

Quelques connaissances empiriques et endogènes d'indicateurs de temps, de reconnaissance des saisons et surtout de l'identification de la nature des saisons (si la saison serait normale, bonne ou mauvaise) ont été présentées. Il s'agit, entre autres, des observations sensorielles, de la température, du vent, de l'insolation, de l'humidité atmosphérique et de la formation nuageuse. Ces savoirs sont fondés par exemple sur le comportement ou l'apparition de certains animaux (les battements des oreilles des bœufs sur les côtés qui indiquent la saison humide), la poussée ou l'apparition de certaines plantes, feuilles ou de bourgeon entre autres.

Il est nécessaire que les négociations reconnaissent et valorisent ces savoir-faire comme solutions durables aux changements climatiques et pour le développement durable.

7.5. Quels sont les enjeux d'adaptation dans la négociation (Alpha KALOGA, Germanwatch, Allemagne)

De façon très brève, la présentation est revenue sur la nécessité que l'allocation des financements pour l'adaptation doit être faite sous forme de don et atteindre au moins 50 % des financements climat, additionnels au fonds pour le développement et la lutte contre la pauvreté.

Commentaires et discussions

Les discussions et échanges ont porté sur plusieurs points comme la valorisation des savoir-faire locaux et surtout sur la question de leur véracité en ce sens qu'il n'existe pas de mesures scientifiques vérifiables et quantifiables, d'où la nécessité de recourir à un travail documentaire important. Il était également question des problèmes liés aux plans communaux de développement sans perdre de vue la réalité des difficultés liées à la pêche qui doit être considérée aujourd'hui comme un secteur séparé de l'agriculture.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS SUR L'ADAPTATION

Plusieurs recommandations ont été formulées dans les différents groupes et se résument comme suit :

- Garantir l'accès à des moyens de subsistance résilients et le respect des droits humains via les pratiques d'adaptation,
- Renforcer les capacités et la participation de la société civile pour mettre en œuvre les politiques et projets d'adaptation,
- Prioriser l'adaptation des communautés locales, autochtones, des femmes et des groupements plus vulnérables ainsi que l'adaptation à base communautaire,
- Valoriser les savoirs traditionnels et autochtones, capitaliser sur les bonnes pratiques et vulgariser les informations climatiques et les innovations,
- Intégrer l'adaptation dans tous les plans de développement/lutte contre la pauvreté/sectoriels pour plus de cohérence,
- Allouer des budgets nationaux/locaux à l'adaptation,
- Opérationnaliser/dynamiser/créer les guichets climat nationaux,
- Evaluer les coûts d'adaptation lorsque cela n'a pas été fait dans l'élaboration des PANAs et PANS,
- Au moins 50% des financements climat doivent être alloués à l'adaptation, être additionnels aux financements de l'APD et déboursés sous forme de don,
- Créer un Objectif Global d'Adaptation directement fonction des trajectoires d'atténuation.

Echange avec les décideurs

**Préparation et mise en pratique à
l'Assemblée Nationale Française**

8.1. Jeux de rôle, plaidoyer auprès des décideurs et médias et communication via les réseaux sociaux

La matinée du Jour 4 a été consacrée pour la plupart des participants (hormis les membres de la taskforce du RC&D) à un atelier de jeux de rôle et de plaidoyer auprès des décideurs et des médias animé par Mawusé HOUNTONDJI. La réunion s'est focalisée sur l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, twitter) et les communications média et non média. Des conseils pratiques ont été prodigués aux participants pour qu'ils soient suffisamment prêts pour communiquer dans les médias. L'objectif était de les préparer à diffuser les recommandations de l'atelier auprès des différentes parties prenantes après l'atelier et dans les différents pays.

En résumé, quand on fait du plaidoyer, il y a ce qu'on dit et ce que l'on ne dit pas, mais qui compte. Il faut faire très attention à comment on s'exprime. Quand on fait du plaidoyer, il faut savoir qui envoyer en réunion comme représentant. Par exemple, si on fait du plaidoyer sur le genre, il n'est pas indiqué d'envoyer deux hommes. Il faut savoir comment s'habiller selon les coutumes locales et faire attention à la posture (mains dans les poches). Il existe ainsi autant de choses qui peuvent trahir un manque d'assurance, ou le fait que la personne qui parle n'est pas convaincue de ce qu'elle dit.

Ces conseils pratiques ont été suivis d'exercices de groupes sur comment faire du plaidoyer suivant différentes cibles.

En parallèle de cette session, la taskforce a préparé son intervention de l'après-midi à l'Assemblée Nationale. La taskforce a ensuite rejoint le reste des participants pour une session de test de son intervention. Chaque membre de la taskforce a ainsi pris la parole sur sa thématique face à l'ensemble des autres participants, qui ont ensuite formulé leurs impressions sur les interventions de chacun. Cette séance a permis à la taskforce de rôder son discours et sa manière de le présenter en préparation de l'après-midi .

8.2. Restitution des débats à l'Assemblée Nationale

L'après-midi du jour 4 a été consacré à un point de presse avec les médias français et la restitution des conclusions de l'atelier à l'Assemblée Nationale française.

Point de presse

Peu avant les échanges avec les parlementaires, 6 représentants de la société civile africaine, aux premières lignes de ces impacts des changements climatiques au Burkina, Tchad, Bénin, Niger, et au Mali, ont partagé avec la presse française au siège du parlement leurs témoignages et leurs combats et expliqué comment ils envisagent l'accord qui sera adopté à Paris fin 2015.



Restitution à l'Assemblé Nationale

Pendant trois heures, les participants à l'atelier ont échangé avec les parlementaires français au siège de l'Assemblée Nationale à Paris sur les défis que l'accord de Paris doit relever pour répondre aux besoins des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. La séance a été présidée par Joseph Yaovi KOGBE, Coordonnateur du Réseau Climat & Développement.

☞ Introduction à la séance

Dans son mot d'introduction, l'honorable Arnaud Leroy, Député des Français établis hors de France et Président du Groupe d'études changements climatiques, a affirmé que la notion de responsabilité commune mais différenciée évolue. Pour les pays du Nord, la Chine, le Brésil, ne sont plus des pays en développement. Cela bien sûr ne concerne pas l'Afrique. Mais les alliances classiques sont maintenant beaucoup plus mouvantes. Au-delà de la diplomatie des Etats il y a aussi la diplomatie parlementaire. La clé de l'accord de Paris c'est le respect des différences. Il faut bâtir à partir de ce qui est fait par les pays et ne pas imposer des solutions venant du haut. Pour finir, il a indiqué qu'il attend avec impatience les recommandations du Réseau.



Joseph Yaovi KOGBE a présenté le RC&D ainsi que les objectifs de l'atelier de Paris. Pour lui, les questions de développement ne doivent pas être traitées seulement dans les négociations internationales, aussi dans les parlements nationaux, car ce sont les élus du peuple qui peuvent adopter lois relatives aux droits humains, à l'énergie, etc. en lien avec le changement climatique.

☞ Sessions d'échanges

Cette mise au point a été suivie de quatre sessions d'échanges et animées par les membres de la taskforce 2015:

1^{ère} session : Quelles propositions l'accord de Paris doit-il soutenir pour répondre aux besoins énergétiques des pays africains ? Is Deen Akambi (EcoBénin) et Vanessa Laubin (GERES).

2^{ème} session : Quelles politiques en matière d'agriculture et d'adaptation l'accord de Paris doit-il promouvoir pour renforcer la résilience et la sécurité alimentaire des pays africains ? Ali Bonguere (EDER Niger), Moutari Abdoul Madjid (Demi-E Niger) et Peggy Pascal (Action Contre la Faim).

3^{ème} session : Quelle place pour les droits humains et les droits des femmes dans l'accord de Paris ? Hindou Oumarou Ibrahim (AFPAT Tchad), Zenabou Segda (WEP Burkina) et Fanny Petitbon (CARE France).

4^{ème} session : Quelles propositions pour que l'accord de Paris appuie financièrement les pays africains pour relever ces défis ? Maiga Mouhamadou Farka (Amade Pelcode Mali), Romain Benicchio (Oxfam) et Denis Voisin (Fondation Nicolas Hulot).

Au cours de ces sessions, les membres de la taskforce ainsi que leurs référents sont revenus sur les liens entre chacune des six thématiques phares du RC&D au cours de cette année

2015 et le changement climatique ainsi que les recommandations issues de l'atelier. Les six thématiques sont : droits humains, genre, agriculture et sécurité alimentaire, énergie, adaptation et financements. Chaque session a été suivie de débats entre les parlementaires et les participants à l'atelier.



☞ Intervention de Pascal Canfin

A la suite de ces sessions, Pascal Canfin, ancien Ministre français du développement, actuellement en poste au World Resources Institut, et chargé par le Président Français de

co-réaliser un rapport avec Alain Grandjean sur « Mobiliser les financements sur le climat », a rappelé qu'il y a trois piliers pour les financements climat. Concernant les 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, certaines voix ont essayé de dire que Paris porte sur le post-2020 donc qu'il ne fallait pas parler des 100 Milliards. Ces 100 milliards ne peuvent pas être un simple exercice comptable. Il faut du financement additionnel.

L'événement clé sera le G7 car c'est le dernier moment où les pays donateurs traditionnels peuvent annoncer qu'il y aura des financements publics additionnels. Pour le financement privé, il y a deux options non équilibrées : on ne compte en aucun cas le financement privé ou alors on compte tous les financements privés. Selon Pascal Canfin, il faut pouvoir comptabiliser les flux privés mobilisés via des financements publics. Concernant l'objectif post-2020 sur l'adaptation, il faut un objectif public spécifique sur l'adaptation pour des financements spécifiques, avec des engagements publics ciblés sur les plus vulnérables et les plus pauvres. Sur la COP21, on ne pourra pas dire que Paris est un succès s'il n'y a pas d'accord. La France est représentée partout, dans toutes les grandes instances, ce qui n'était pas le cas du Danemark.

☞ Conclusion

Dans son mot de clôture, Marie-Hélène Aubert, conseillère sur les négociations climat à l'Elysée, a affirmé qu'il ne faut pas imposer un modèle unique vert et durable à appliquer partout. On ne peut pas tout traiter dans la COP21, tout n'a pas un rapport avec le climat.

Renforcer la stratégie du RC&D

9.1. Rappel du fonctionnement et des outils du RC&D Joseph Yaovi KOGBE, Coordination du RC&D, Togo)

Le Réseau Climat & Développement en constante évolution depuis 2007. Le RC&D est marqué par une croissance remarquable : le nombre des membres du réseau s'est élargi de 15 à 75 entre 2007 et 2015 ; le nombre des participants aux ateliers annuels est passé de 20 à plus de 60 à Conakry, Lomé et Paris ; la participation aux négociations internationales s'est accrue jusqu'à 27 représentants à Doha. Des publications, parfois bilingues, sont produites annuellement depuis 2008, avec des notes de position pour Rio, les COP, les CMAE, etc. Depuis 2013, le réseau s'est engagé dans un processus de renforcement du plaidoyer national et local via la rédaction de lettres adaptables pour les ministres des pays, les chefs d'Etat à travers des rencontres organisées avec les décideurs, l'appui à des campagnes dans les pays, etc.

La coordination et l'animation. La coordination du réseau est assurée par ENDA Energie et le RAC-France pour développer le réseau, faciliter l'échange d'information et le partage des connaissances, l'organisation des ateliers, la maintenance du site web, la publication des positions du réseau et la mise à disposition des moyens nécessaires pour le bon fonctionnement du réseau.

Les outils. Les outils utilisés par le réseau sont les publications annuelles, l'échange et le partage d'information via une liste de diffusion, un site Internet pour valoriser les actions du réseau et de ses membres, les ateliers annuels pour élaborer une réflexion approfondie et commune à l'ensemble du réseau, la participation aux COP, la production d'outils pédagogiques et de déclarations, la formation et le plaidoyer rapproché au niveau pays. Cette année, le réseau a spécialement mis en place une taskforce pour servir de force de frappe du RC&D dans les instances et moments internationaux tout au long de l'année jusqu'à la COP21. Des études de cas seront réalisées par des associations membres du RC&D et portant sur des thématiques prioritaires pour l'Afrique, dans des pays/régions couverts par le RC&D pour alimenter la publication du réseau.

9.2. Présentation du bilan de 2014, (Alix MAZOUNIE, Réseau Action Climat, France)

Le résumé en chiffres. 61 participants à l'atelier de Lomé – 1 déclaration avec 5 recommandations clé pour développer les énergies renouvelables pour tous en Afrique - 1 publication de 36 pages diffusé à hauteur de 1300 exemplaires – 9 formations dans 6 pays qui ont permis de former plus de 150 personnes – 13 membres du RC&D à la conférence climat de Lima dont 6 co-financés par le RC&D – 6 5 ministres rencontrés – 3 projets de plaidoyer défendus dans 3 pays – 1 tribune publiée dans Jeune Afrique et 2 émissions sur RFI – 4 bonnes pratiques valorisées dans le domaine de l'énergie – 1250 échanges sur la liste

Franclimat – 8 messages-photo pour interpeller l’Europe – 7 lettres adressées à 7 chefs d’Etat africains en amont du sommet de Ban Ki Moon.



9.3. Le plaidoyer énergie 2014, quels résultats ? Reine FADOUNUGBO, AFHON, Côte d’Ivoire)

Le contexte. La législation et les programmes en place en Côte d’Ivoire sont, entre autres : le livre blanc depuis 1994, le PNAE en 1995, Code de l’environnement en 1996, la Nouvelle Politique Forestière en 1999 et le livre blanc du littoral en 2004. Le Ministère chargé de l’énergie a organisé plusieurs rencontres sur les énergies renouvelables, notamment un séminaire en janvier 2002 au Golf Hôtel d’Abidjan et un séminaire de réflexion à Grand-Bassam, en décembre 2007, sur les bioénergies et la maîtrise de l’énergie, avec des résolutions allant dans le sens de leur promotion et de leur développement. Tous les ministères s’occupent plus ou moins des questions environnementales, provoquant, à des degrés divers, des chevauchements et conflits de compétence et une confusion par rapport aux mandats et aux responsabilités.

La campagne. Il s’agit d’un plaidoyer en faveur de l’application des décisions et conventions signées sur l’utilisation des énergies renouvelables en Côte d’Ivoire. Il a été financé par le RC&D.

Les étapes. La campagne s’est déroulée en deux grandes étapes :

Etape 1 : Cette étape a été marquée par plusieurs activités :

- Atelier de renforcement des capacités de l’équipe de plaidoyer ;
- Analyse du contexte institutionnel et politique de la Côte d’Ivoire pour mieux comprendre ce qui existe ;
- Travail avec les juristes sur les cadres légaux ;
- Organisation de conférence de presse.

Etape 2 : Elle a été marquée par des rencontres avec les parlementaires (auditions). A l’issue des rencontres, le groupe parlementaire PDCI a proposé d’inviter AFHON Côte d’Ivoire à l’une des sessions de la Commission Environnement en vue de mieux approfondir les

réflexions et encourager les parlementaires à une prise en compte des énergies renouvelables dans les programmes et les politiques de développement communautaire.

En discussion :

- La mise en place d'une conférence nationale sur les ENR ainsi qu'un cadre réglementaire comprenant des mesures incitatives aux investissements
- L'annonce de la mise en œuvre d'un vaste chantier d'électrification de 200 localités rurales par des énergies photovoltaïques
- Déclaration du gouvernement pour réduire la dépendance aux énergies classiques de 70% d'ici 2020.

9.4. Le plaidoyer énergie 2014, quels résultats ? (Maiga Mouhamadou FARKA, Amade Pelcode, Mali)

Le contexte. En 2008, le bilan énergétique du Mali révélait que la biomasse (bois et charbon de bois) représentait environ 80% de la consommation énergétique nationale et les produits pétroliers 16%. Les énergies renouvelables ne représentaient qu'1% de la production énergétique du pays malgré un fort potentiel. La technique de cuisson majoritairement utilisée au Mali est celle utilisant le foyer traditionnel appelée couramment « foyer trois pierres ». Il importe aujourd'hui de trouver des techniques de cuisson moins consommatrices de bois, offrant plus de temps aux femmes de s'occuper d'autres activités génératrices de revenus et de l'éducation de leurs enfants et d'améliorer leur état de santé lourdement affecté par la pollution de l'air intérieur.

La campagne. Il s'agit d'une campagne de plaidoyer pour la vulgarisation des foyers améliorés en vue d'atténuer la problématique de l'énergie domestique au Mali.

Les activités. Plusieurs activités ont été menées : production d'un argumentaire au niveau des pays ; travail avec les fabricants du foyer amélioré et avec les réseaux des femmes pour garantir la prise en compte du genre dans les foyers améliorés ; organisation de conférences de presse ; formation des fabricants de foyers pour qu'ils améliorent leur structuration ainsi que la gestion des matériaux qui coûtent de plus en plus cher ; envoi de lettres aux trois ministères cibles du projet (énergie, environnement et agriculture); production d'une tribune dans le journal Les Echos à la veille du sommet de Ban Ki Moon.

Les acquis. A la suite de la campagne, une masse critique de soutien a été développée par l'information, la sensibilisation et la mobilisation des différents acteurs sur la problématique. Les capacités organisationnelles de la coopérative des artisans et forgerons du Mali ont été renforcées et un plaidoyer actif a été mené auprès des décideurs en vue de la mise en œuvre

des conditions administratives, financières et règlementaires favorisant la promotion des foyers améliorés.

9.5. Et après 2015, quel rôle et avenir pour le RC&D ?

Cette session a été consacrée à la réflexion sur comment améliorer le fonctionnement du RC&D, son rôle et ses stratégies d'alliance. Les participants ont été répartis en six groupes pour proposer des stratégies de durabilité et des objectifs stratégiques pour y parvenir ainsi que présenter les activités que chacun compte mener d'ici la fin de l'année. Les résultats de ces travaux de groupes figurent en annexe 2 du présent rapport et les activités planifiées sont en annexe 3.

Commentaires et discussions

Sur les présentations, les discussions ont été plutôt orientées vers les présentations des campagnes de plaidoyer. Certaines présentations n'ont pas été faites en PowerPoint alors que cela permet de mieux comprendre, manquaient d'images sur les activités et de clarté sur les activités et les résultats obtenus.

Sur la stratégie du réseau, les débats ont porté essentiellement sur l'autonomisation du réseau. Pour certains, c'est une bonne idée d'aller progressivement vers cela et faire en sorte qu'il ne dépende pas de deux organisations seulement. Des propositions ont été faites et vont dans le sens de l'action, de l'influence et du rayonnement du réseau et qui convergent : plus d'influence sur les politiques régionales et africaines, plus de mise en valeur des projets et pratiques, plus de sensibilisation, plus d'appui auprès des négociateurs africains dans les COP.

ANNEXES

Annexe 1. Déclaration à l'issue de l'atelier de Paris



COP21: RECOMMANDATIONS DU RESEAU CLIMAT & DEVELOPPEMENT

Déclaration de Paris, avril 2015

A l'occasion de la COP21 qui se déroulera à Paris fin 2015 et débouchera sur un accord mondial de lutte contre les changements climatiques, les 75 associations rassemblées au sein du RC&D souhaitent faire entendre leurs propositions auprès des bailleurs, des Etats et des négociateurs pour permettre et garantir un développement sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques en Afrique.

I. Un accord qui protège et renforce les droits humains et l'égalité des genres

Pour être placé sous le signe de la justice climatique, l'accord qui sera signé à Paris doit reconnaître les vulnérabilités spécifiques des populations les plus affectées, dont les femmes et les communautés autochtones, et protéger leurs droits. C'est par ailleurs la clé de la réussite des efforts de la lutte contre les changements climatiques.

Les bailleurs, les gouvernements africains, la COP21 peuvent et doivent :

- Intégrer les droits humains et l'égalité des genres dans les politiques, programmes, mécanismes et projets à tous les niveaux.
- Renforcer la participation des populations locales et autochtones et des femmes à toutes les étapes du processus de planification des politiques, programmes et projets communaux, nationaux et internationaux.
- Promouvoir et renforcer les principes de transparence et de redevabilité à travers les mécanismes de reporting, de suivi, de vérification, de recours et de sanction en cas de non respect par les partenaires financiers ou les États.
- Analyser les vulnérabilités et les spécificités pour une meilleure identification des besoins des communautés locales les plus vulnérables. A partir de là, définir plus d'indicateurs sensibles au genre et aux droits humains dans les politiques et projets climat.
- Renforcer les capacités des acteurs de l'administration et de la société civile sur les questions liées au genre et aux droits humains
- Éliminer les discriminations pour faciliter l'accès des femmes et des populations autochtones aux ressources foncières, écologiques et financières.

II. Un accord qui finance la lutte contre les changements climatiques dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables

Les financements climat destinés aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables restent le parent pauvre de la négociation et de la lutte contre les changements climatiques. Il

est impératif que la COP21 démontre que les engagements pris seront tenus et que de nouveaux engagements seront pris pour répondre à l'urgence climatique dans les pays les plus en difficulté.

Les bailleurs peuvent et doivent :

- Garantir et opérationnaliser l'accessibilité directe des financements, en priorisant les populations les plus vulnérables notamment les populations autochtones et les femmes.
- Encourager et développer une gouvernance des financements par et pour l'Afrique via le soutien à la création ou le renforcement d'entités nationales, l'accès direct aux financements et la participation active de la société civile africaine.
- Élaborer d'une liste d'exclusion en matière de financements climat et développement pour les énergies fossiles, les « fausses solutions » telles que le nucléaire, les OGM, le captage et stockage de carbone (CCS), l'agriculture intelligente face au climat (CSA) ainsi que les projets nuisibles aux droits sociaux et environnementaux.

Les gouvernements africains peuvent et doivent :

- Consolider le cadre institutionnel, les entités et les politiques nationales et renforcer les capacités pour élaborer des projets financiers et accéder aux financements internationaux.
- Intégrer les budgets climat dans les programmes de développement et de planification nationaux, locaux et communaux.
- Instaurer et renforcer un mécanisme de suivi et d'évaluation des flux financiers et des besoins au niveau des Etats.

La COP21 peut et doit :

- Consacrer au moins 50% des financements publics à l'adaptation, sous forme de dons et additionnels à l'Aide Publique au Développement.
- Augmenter le volume des financements climat qui transitent par les fonds de la CCNUCC, notamment le Fonds Vert et le Fonds pour l'Adaptation.
- Garantir l'additionnalité des engagements et la priorisation des financements publics et des dons en actant une définition et comptabilisation claire et précise des financements publics et leur articulation avec les financements privés.
- Créer des financements innovants tels que la taxation sur les transactions financières et celle des émissions maritimes et aériennes.
- Mettre un terme à tous les financements climaticides des institutions financières publiques et rediriger ces financements vers le développement sobre en carbone et résilient, générant des impacts sociaux et environnementaux positifs mesurés et vérifiés.
- Adopter d'ici la COP21 une feuille de route permettant de clarifier comment sera atteint l'engagement des 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, et selon quels jalons intermédiaires. Cette feuille de route doit démontrer que les financements seront majoritairement publics et prioriseront l'adaptation.
- Pour les pays développés, garantir que leurs engagements financiers concernant l'après-2020 seront publics et prioriseront l'adaptation. Ces engagements doivent être séparés de ceux dédiés au mécanisme financier sur les pertes et dommages.
- Instaurer un mécanisme de suivi et d'évaluation des flux et des besoins financiers dans l'accord de Paris ainsi qu'au niveau national – dans les PANAs, les PANs et les « contributions nationales » (INDC) notamment – et garantir leur révision périodique en

fonction de la trajectoire d'atténuation et des scénarios de changement climatique.

III. Un accord qui investit massivement dans l'accès aux services énergétiques durables pour tous

Le dernier rapport du GIEC est très clair : il faut accélérer nos efforts de réduction d'émissions dès maintenant, notamment en abandonnant définitivement les énergies fossiles et en investissant massivement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Cette transition est non seulement possible mais souhaitable, y compris dans les pays les plus pauvres et les moins émetteurs de GES car elle peut permettre d'atteindre les objectifs d'accès à l'énergie pour tous.

Les bailleurs peuvent et doivent :

- Diminuer et sortir progressivement des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles au profit de subventions aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique visant en priorité des systèmes énergétiques durables qui ont le plus grand impact sur le développement et sur le climat.
- Garantir que les projets financés soient transparents et comptabilisables, qu'ils fassent l'objet d'analyses d'impacts et associent les parties prenantes à la base, de l'amont à l'aval.
- Accompagner les Etats et les régions dans le développement de stratégies énergétiques et de programmes d'accès aux services énergétiques durables à niveau régional ainsi que dans la déclinaison sectorielle des politiques nationales.

Les gouvernements africains peuvent et doivent :

- Mobiliser des financements additionnels endogènes pour assurer le déploiement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- Mettre en place des mécanismes législatifs, techniques et financiers pour encourager la production et la vente de services énergétiques durables et adaptés aux besoins des populations, et assurer le développement de filières locales.
- Assurer l'adéquation des projets et solutions technologiques aux besoins locaux ainsi que leur appropriation par la population locale, en tenant compte des droits humains et des inégalités de genre.
- Doter les collectivités territoriales de moyens légaux et financiers afin qu'elles puissent assurer la compétence énergie sur leur territoire et mettre en place un mécanisme de dotation des collectivités pour leur politique énergie.
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques et le transfert de technologies.
- Développer des feuilles de routes transparentes et explicites en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, avec des objectifs intermédiaires ainsi que les besoins financiers correspondants. Ces feuilles de route seront traduites dans les « contributions nationales » (iNDC) pour l'après-2020.

La COP21 peut et doit :

- Pour les pays développés, renforcer dès maintenant leurs engagements existants en matière de réduction de leurs émissions de GES pour l'avant 2020.
- Renforcer avant l'entrée en vigueur de l'accord de Paris les « contributions nationales » prévues pour après 2020.
- Renforcer l'accès aux énergies renouvelables dans les pays les plus pauvres,

notamment en apportant un soutien financier et technologique.

IV. Un accord qui permet aux populations les plus vulnérables de faire face aux impacts des changements climatiques

L'adaptation constitue la priorité des pays les moins avancés et de leurs populations, en particulier en Afrique. Elle doit se voir accorder la même importance que l'atténuation dans le futur accord qui doit être adopté à Paris et dans les stratégies de financements.

Les bailleurs et les gouvernements africains peuvent et doivent :

- Renforcer les financements dédiés à l'adaptation dans les pays les plus affectés.
- Garantir l'accès à des moyens de subsistance résilients ainsi que le respect des droits humains et de l'égalité des genres à travers les pratiques d'adaptation.
- Prioriser l'adaptation des communautés locales et autochtones et des groupes les plus vulnérables, dont les femmes, ainsi que l'adaptation à base communautaire.
- Valoriser les savoirs traditionnels et autochtones, capitaliser sur les bonnes pratiques et vulgariser les informations climatiques et les innovations.
- Intégrer l'adaptation dans tous les plans de développement, de lutte contre la pauvreté et les plans sectoriels pour plus de cohérence.
- Allouer des budgets nationaux et locaux à l'adaptation et opérationnaliser des guichets climat nationaux.
- Renforcer les capacités et la participation de la société civile pour la mise en œuvre des politiques et projets d'adaptation.

La COP21 peut et doit :

- Créer dans l'accord de Paris un Objectif Global d'adaptation directement fonction des trajectoires d'atténuation et de réchauffement. Cela signifie que les besoins d'adaptation des pays les plus vulnérables augmentent ou diminuent en fonction des efforts de réduction d'émissions de la communauté internationale.

V. Un accord qui préserve la sécurité alimentaire et le climat en investissant massivement dans l'agriculture familiale et agroécologique

L'agriculture, et par là-même la sécurité alimentaire, est directement menacée par les changements climatiques. En même temps, l'agriculture industrielle est responsable d'une partie croissante des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, la COP21 doit à la fois agir sur les émissions du secteur agricole tout en préservant et soutenant les modèles agricoles peu émetteurs, résilients et garants de la sécurité alimentaire.

Les bailleurs et les gouvernements africains peuvent et doivent :

- Prioriser les agricultures familiales et leurs pratiques agro écologiques compte-tenu de leur rôle fondamental dans la sécurité alimentaire.
- Refuser que les changements climatiques deviennent un alibi pour développer un modèle agricole basé sur la promotion de l'agro-business et des OGM.
- Soumettre l'ensemble des projets agricoles et de sécurité alimentaire à des études d'impacts préalables en particulier en matière de droits humains, environnementaux et sociaux.

La COP21 peut et doit :

- Inclure la sécurité alimentaire - et ainsi, la promotion de l'agriculture familiale et agroécologique - de manière opérationnelle dans l'accord de Paris, c'est-à-dire à la fois dans le préambule, les objectifs généraux et le chapitre sur l'adaptation.
- Reconnaître la responsabilité principale de l'agriculture industrielle pour les émissions de l'agriculture et ne pas permettre de compenser les émissions du secteur industriel par le secteur agricole.
- Exiger que les actions d'atténuation liées au secteur de l'usage des terres, y compris le stockage de carbone, n'impactent pas négativement la sécurité alimentaire.
- Refuser d'inscrire le concept d'agriculture intelligente face au climat et l'Alliance Mondiale pour une agriculture intelligente face au Climat (GACSA) dans l'Accord de Paris et dans l'agenda des solutions.

Paris, le 18 avril 2015

Le Réseau Climat & Développement a été créé en 2007 à l'initiative de ENDA Energie, le Réseau Action Climat et la Fondation Nicolas Hulot. Il rassemble 75 organisations francophones, principalement africaines, qui travaillent sur l'intégration des enjeux climat & développement et pour plus de justice climatique. Le Réseau se mobilise sur ces enjeux via des projets de terrain locaux et des actions de plaidoyer – nationales et internationales – pour faire la promotion des énergies renouvelables, défendre les financements innovants ou la prise en compte de l'adaptation dans la planification locale et internationale.

Annexe 2. Résultats des travaux de groupes sur durabilité et stratégies du RC&D

Groupe 1

Durabilité :

- Elaborer un plan d'action triennal ou quinquennal partagé par tous ;
- Vendre des produits dérivés (goodies) pour co-financer le RC&D ;
- Mettre en place d'une plate forme web pour visibilité et financement d'idées de projet des membres

Stratégie :

- Renforcer la stratégie de mobilisation de ressources ;
- Renforcer les différentes thématiques sur le plaidoyer.

Groupe 2

Durabilité :

- Décentraliser le réseau à travers les antennes nationales : approche pays par exemple. Si le financement est limité il reviendra aux antennes nationales de choisir les représentants ;
- Mobiliser des ressources par les antennes nationales au profit des actions nationales et internationales ;
- Capitaliser les acquis au niveau national pour alimenter les débats au niveau international ;
- Diversifier les objectifs de plaidoyer au-delà de la COP et renforcement du lien entre niveau national et international ;
- Doter le réseau d'un manuel de procédure / charte pour porter la vision à court, moyen et long terme.

Stratégie :

- Dynamiser la mobilisation citoyenne au niveau national et international ;
- Renforcer le positionnement stratégique et thématique du réseau : faire mieux entendre la voix du réseau ;
- Améliorer le l'accès des communautés locales / OSC aux financements climat.

Groupe 3

Durabilité :

- Renforcer les actions de financement et mobilisation des fonds ;
- Améliorer la communication et la qualité des publications ;
- Promouvoir et capitaliser les bonnes pratiques ;
- Créer un cadre d'animation national permanent d'échange au niveau pays ;

- Créer et animer des groupes thématiques.

Stratégie :

- Rehausser la visibilité et la présence du Réseau au niveau des instances de discussions sur les changements climatiques et le développement durable ;
- Contribuer au renforcement des capacités de ses membres en plaidoyer et en langue anglaise.

Groupe 4

Durabilité :

- Autonomiser le réseau sur le plan administratif le réseau (existence juridique) ;
- Autonomiser le réseau sur le plan financier (élargissement du portefeuille des partenaires financiers) ;
- NB : sous l'égide du RAC et de ENDA jusqu'à l'autonomisation complète.

Stratégie :

- Appuyer techniquement les négociateurs francophones africains ;
- Contribuer à éléver le niveau de conscience des populations sur CC ;
- Renforcer la visibilité du réseau par la synergie d'actions entre membres d'un même pays / développement du site web multilingue.

Groupe 5 :

Durabilité :

- Impulser une dynamique au niveau national.

Stratégie :

- Mobiliser les financements en vue de soutenir les projets / programmes des membres au niveau pays ;
- Soutenir la participation des membres aux rencontres régionales et internationales identifiées comme stratégiques ;
- Promouvoir la recherche / action ;
- Capitaliser les expériences des membres.

Groupe 6

Durabilité technique :

- Développer des expertises (perspectives de rester en lien avec les actualités et les principaux sujets) ;
- Crée un comité de réflexion sur l'avenir et le fonctionnement du réseau ;

Durabilité économique :

- Faire une stratégie de levée de fonds pour le réseau et profitable aux associations membres au niveau national ;
- Impliquer les organisations membres sur le financement (temps de travail, expertise, mobilisation des fonds, ...).

Stratégie :

- Définir des groupes thématiques par intérêts ;
- Créer des équipes spéciales en s'appuyant sur l'expertise des membres ;
- Créer des équipes qui évaluent les besoins en capacité (proposer des modules sur des thématiques spéciales).

Annexe 3. Planning des activités des associations

Novembre / Décembre

COP21 : FEMNET Mali, JVE Bénin, AVOCHACLISD Burundi

Octobre

Atelier Pré COP Togo

Septembre

- AESVT Maroc : cible décideurs / Table ronde Maroc vert
- ENDA Sénégal : ODD dévideurs – Ministres
- AFPAT Tchad : Carbon Conference Chine + AG ONU

Août

RAS

Juillet :

- MUSONET Mali : Sommet d'Addis Abeba
- Côte d'Ivoire : Sommet d'Addis Abeba
- ADD Cameroun : rencontres avec ministres des forêts et environnement (média et ONG)
- Mali : participation au panel de financement et développement
- Sénégal : Sommet d'Addis Abeba (décideurs et bailleurs)
- Burundi : 7-10 juillet conférence scientifique sur le climat organisé par UNESCO à Paris + Sommet d'Addis Abeba
- AFPAT Tchad : Sommet d'Addis Abeba
- ENDA : Sommet d'Addis Abeba (chefs d'états, bailleurs)

Juin :

- Mali : Sommet ONU
- JVE Bénin : présentation des messages au AYC
- ENDA : Bonn (décideurs)
- JVE CI : informer les programmes changement climatique de Côte d'Ivoire
- Mali : rencontres des membres RCD / Restitution avec Conférence Presse sur OSC / Participation à la quinzaine de l'environnement le 5 juin
- TOGO (MVD, AFHON, JVE, RJE, OPED) : rencontre avec les médias pour une conférence de presse (date à fixer début juin) + rencontre avec les décideurs politiques (point focal, Ministres)
- Mali Folk Center : quinzaine de l'environnement (au 15 juin), cibles : PM, Ministres, acteurs OSC, populations locales
- Côte d'Ivoire : ateliers nationaux de validation

- FG / CPDE Mali : 1-2 juin efficacité de l'APD Bruxelles (Mama)
- Guillaume Energie 2015 et HELIO International : Europe : co-monter l'événement autour de l'année européenne du développement ou rédaction de tribune, débats citoyens le 6 juin

Événements continus

- Energie 2050 / HELIO International : assurer une représentation française du réseau pour porter des messages lors des rendez-vous officiels + Volet communication : en continu à destination de la société civile / citoyen et mediatorre / coalition COP21 + International/ négociateurs / bailleurs Eco/ GT CAN et planetetworkshop africanlab
- AFPAT Tchad : radio FM Liberté journal Amina + Ministre Droits de l'Homme et Affaires Etrangères + plateforme nationale COP21 / INDGS juin – décembre + atelier point focal et équipe climat juillet-décembre
- JVE Bénin : distribution des recommandations et des notes politiques
- CARRE GEO ENV : émission radio de décryptage des négociations climat à partir de juin 2015 avec radio environnement Cameroun (UICN)
- ADD Cameroun : juin – octobre : émissions de radio et télé + rencontres avec les maires

Sans dates :

Burkina Faso : Journée internationale de l'environnement / CASEM / Salons spécifiques (énergie, eau, agriculture,...).

Annexe 4. Agenda de l'atelier

Du 14 au 18 avril, au CIRED (Jardin Tropical, Nogent sur Marne)
Construire les recommandations de la société civile francophone en vue de la conférence Paris Climat 2015

JOUR 1 – mardi 14 avril 2015	
9H-10H	CEREMONIE D'OUVERTURE Corinne Rufet, vice-présidente de la Région Ile de France Pierre Perbos, Président du RAC Emmanuel Seck, ENDA Energie
	INTRODUCTION Présentation du déroulé de l'atelier et de la méthode d'animation , Joseph Yaovi Kogbe, RC&D
Séquence 1. Comprendre les enjeux 2015 Facilitée par Stéphane Pouffary et Aissatou Diouf	
10H – 11H15	PANEL En route pour la COP21 : état des lieux des négociations internationales sur le climat , Alix Mazounie, Réseau Action Climat Les positions du Groupe Afrique sur atténuation et énergie ? Joseph Yaovi Kogbe RC&D Les positions du Groupe Afrique sur financements et adaptation ? Alpha Kaloga Germanwatch + Débat avec la salle
11H15-11H45	Pause café
Séquence 2. Comprendre les enjeux 2015 (suite) Facilitée par Joseph Kogbe et Emmanuel Seck	
11H45-12H45	PANEL Les ODD : quels enjeux pour le climat et l'Afrique ? Emile Johann, Secours Catholique Quelle vision de la présidence française pour l'accord de Paris et les ODD ? Antoine Michon, MAE + Débat avec la salle
12H45-14H	Pause déjeuner
Séquence 3. 2 Ateliers parallèles sur les droits humains et les femmes	

14H-17H	<p>ATELIER Droits humains et climat, facilité par Sarah Fayolle du CCFD et Hindou</p> <p>PANEL</p> <p>Quand on parle de violation/protection des droits humains et climat, de quoi parle-ton ? Hindou Oumarou Ibrahim AFPAT Tchad</p> <p>Quels sont les législations et cadres qui existent en la matière ? Banka Dossou AFHON Togo</p> <p>Comment sont traités les droits humains dans la négociation ? Sébastien Duyck +</p> <p>Débat avec la salle</p>
14H-17H	<p>ATELIER Genre et Climat, facilité par Issa Garba Tahirou et Zenabou</p> <p>Quand on parle de genre et climat, de quoi parle-t-on ? Zenabou Segda, WEP Burkina</p> <p>Quel impact du changement climatique sur les femmes : le cas de l'agriculture familiale ? Colette Benoudji, LEAD Tchad</p> <p>Quelle est la place du genre dans le développement et quelles actions locales ? Mahoulé Marie-reine Fadonougbo, AFHON Côte d'Ivoire</p> <p>Comment est traitée la question du genre dans les négociations internationales ? Fanny Petitbon, CARE</p> <p>+</p> <p>Débat avec la salle</p>
	<p>SOUS-GROUPES</p> <p>Quelles recommandations concrètes</p> <p>Quelles lignes directrices dont devront tenir compte les groupes de travail du jour 2 et du jour 3 ?</p>
17H00-18H15	<p>PLENIERE facilitée par Sarah Fayolle et Issa Garba</p> <p>Restitution des échanges + présentation des recommandations proposées (Zenabou et Hindou)</p> <p>Vote des recommandations clé</p>

18H30-20H	<p>REUNION SUR LA SUITE DU RC&D ET LES LIENS AVEC LE CAN AFRIQUE DE L'OUEST (Séquence 1)</p>
-----------	---

JOUR 2 – mercredi 15 avril 2015
2 Ateliers parallèles sur Agriculture/sécurité alimentaire + Financements

9H-9H30	Accueil des participants	
9H30-11H	Atelier Agriculture et sécurité alimentaire , facilité par Peggy d'ACF et Ali Bonguere d'EDER PANEL Rappel des enjeux , Ali Bonguere EDER Niger Agriculture résiliente et agro-écologique : le cas du Bénin , Said Hounkponou IDID Bénin Agriculture et de la sécurité alimentaire : le cas de l'ACSA , Zenabou Segda WEP Burkina Comment sont traitées les questions agriculture et sécurité alimentaire dans les négociations internationales ? Jean Vetraino, Secours Catholique - Caritas + Débat avec la salle	Atelier sur Financements , facilité par Maiga et Alix du RAC PANEL Rappel des enjeux , Maiga Mouhamadou Farka Amade Pelcode Mali Quelle gouvernance des financements climat ? Ange Benjamin Brida, Les financements « sales » : quels enjeux ? Malika Peyraut Amis de la Terre Quels enjeux financiers dans la négociation climat et dans le processus ODD ? Romain Benicchio, Oxfam + Débat avec la salle
	SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS	
11H-11H15	Pause café	
11H15-12H15	SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS	SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS
12H15-12H45	Système de vote	Système de vote
12H45-14H	Pause déjeuner	
14h-14H20	PLENIERE – LES RECOMMANDATIONS Présentation des recommandations préférées	PLENIERE – LES RECOMMANDATIONS Présentation des recommandations préférées
14H20-14H40	SOUS-GROUPES – ARGUMENTAIRE ET STRATEGIE Quels arguments mettre en avant pour défendre chaque recommandation (un groupe par type de recommandations ?)	SOUS-GROUPES – ARGUMENTAIRE ET STRATEGIE Quels arguments mettre en avant pour défendre chaque recommandation (un groupe par type de recommandations ?)
15H40-16H	PLENIERE Restitution des argumentaires proposés pour chaque recommandation	PLENIERE Restitution des argumentaires proposés pour chaque recommandation
16h00-	Pause café	

16h30	
16h30-18h	PLENIERE AVEC LES DEUX ATELIERS , facilitée par Peggy Pascal et Alix Mazounie Restitution en plénière des conclusions des ateliers (Ali et Maiga) Validation collective des recommandations S'assurer qu'on a intégré des recommandations droits humains et genre

18H30-19H30	LE SOIR – Rencontre avec les parlementaires français
	Réunion avec l'AFD (à confirmer)

JOUR 3 – 16 avril 2015 2 Ateliers parallèles sur Energie et Adaptation		
9H-9H30	Accueil des participants	
9H30-11H	Atelier Energie , facilité par Vanessa Laubin GERES et Is Deen Akambi, ECOBENIN PANEL Rappel des enjeux , Is Deen Akambi ECOBENIN Les énergies alternatives : le cas de la balle de riz comme alternative de substitution du bois énergie au Niger , Sani Ayouba JVE Niger. Les politiques régionales en matière d'ENR et EE , Abdou Diop ENDA Sénégal Les enjeux énergie dans les négociations , Stéphane Pouffary ENERGIES 2050	Atelier Adaptation , facilité par Louise Bonnet, CARE et Moutari Abdoul Madjid DEMI-E Niger PANEL Rappel des enjeux , Moutari Madjid DEMI-E Niger Pêche et changement climatiques : quelles pratiques d'adaptation et comment les renforcer ? Papa Gora Ndiaye La planification locale/nationale de l'adaptation : comment la renforcer ? Said Hounkponou IDID Bénin Quel rôle pour les techniques et savoir-faires endogènes ? Hindou Oumarou Ibrahim AFPAT Tchad Quels sont les enjeux adaptation dans la négociation ? Alpha Kaloga, Germanwatch
	Débat avec la salle	
	SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS	
11H-11H15	Pause café (les groupes de travail continueraient à travailler pendant la pause)	
11H15-12H15	SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS	SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS

12H15- 12H45	Système de vote	Système de vote
12H45- 14H	Pause déjeuner	
14h- 14H20	PLENIERE – LES RECOMMANDATIONS Présentation des recommandations préférées	PLENIERE - LES RECOMMANDATIONS Présentation des recommandations préférées
14H20- 15H40	SOUS-GROUPES – ARGUMENTAIRE ET STRATEGIE Quels arguments mettre en avant pour défendre chaque recommandation (un groupe par type de recommandations ?)	SOUS-GROUPES – ARGUMENTAIRE ET STRATEGIE Quels arguments mettre en avant pour défendre chaque recommandation (un groupe par type de recommandations ?)
14H40- 16H	PLENIERE Restitution des argumentaires proposés pour chaque recommandation	PLENIERE Restitution des argumentaires proposés pour chaque recommandation
16h00- 16h30	Pause café	
16h30- 18h	PLENIERE , facilitée par Vanessa Laubin GERES et Louise Bonnet CARE Restitution en plénière des conclusions des ateliers (Moutari et Is Deen) Validation collective des recommandations S'assurer qu'on a intégré des recommandations droits humains et genre	
18H- 19H30	REUNION SUR LA SUITE DU RC&D ET LES LIENS AVEC LE CAN AFRIQUE DE L'OUEST (Séquence 2)	

JOUR 4 - 17 avril 2015	
Echange avec les décideurs: préparation et mise en pratique	
9H-11h	Jeux de rôles Plaidoyer décideurs et média
11h- 11h15	Pause café
11h15- 12h45	Jeux de rôles Plaidoyer décideurs et média
12h45- 14H00	Pause déjeuner
14H00 – 18h30	Point presse + Restitution des débats à l'Assemblée Nationale

LE SOIR – quartiers libres

JOUR 5 - 18 avril 2015 Renforcer la stratégie du RC&D	
Séquence 1. Quelle stratégie du RC&D en vue de la COP ? Facilité par Aissatou Diouf, ENDA et Marion Richard, RAC	
9H-9H40 PLENIERE – LES MESSAGES ET ACTIVITES DU RC&D Acter les principaux messages du RC&D dans un draft de déclaration (vérifier que le langage convient, texte à l'écran) Point sur les activités du RC&D prévues en 2015	
9H40-10H40	SOUS GROUPES – DEFINIR UN PLAN D’ACTION Comment disséminer ces messages ? A quelles occasions ? Calendrier Quel rôle pour les activités des membres du RC&D ? Cartographie
10H40-11H	PLENIERE Restitution des travaux des sous-groupes
11H-11H15	Pause café
Séquence 2. Renforcer le RC&D Facilité par Aissatou Diouf, ENDA et Sarah Strack, CAN	
11H15-11H45	PANEL Rappel du fonctionnement et outils du RC&D, Joseph Yaovi Kogbe RC&D Présentation du bilan de 2014, Alix Mazounie RAC Le plaidoyer énergie 2014, quels résultats ? Mouhamadou Maiga Amade Pelcode Mali et Reine Fadonougbo AFHON Côte d'Ivoire Et après 2015, quel rôle et avenir pour le RC&D ? Aissatou Diouf ENDA
11H45-12H30	PETITS GROUPES Quoi améliorer dans le fonctionnement du RC&D Réflexion sur son rôle et ses stratégies d'alliance
12H30-12H50	PLENIERE Restitution des propositions en sous-groupes
12H50 – 13H	Clôture de l'atelier
14H-17H	Pique nique et visite de Paris

Annexe 5. Liste des participants

Pays	ONG	Prénom	Nom
Bénin	IDID	Kolawole Said	HOUNKPONOU
Bénin	JVE Bénin	Mawusé Edzromi	HOUNTONDJI KODO
Bénin	ECO-Bénin	Is Deen Omolere	AKAMBI
Bénin	OFEDI	Krystel	DOSSOU
Burkina	WEP	Zenabou	SEDGA
Burundi	AVOCHACLISD	Ficard	NDAYIMIRIJE
Cameroon	CARRE Géo Environnement	Ibrahim	MFONDOUN MBAMOKO
Cameroon	Green Horizon	Leclère	DIFFO YMTSA
Cameroon	ADD	Stanislas	BINELI
Centre Afrique	JVE Centrafrique	Saint-Cyr	ADOUUM-FATIGUET
Congo	ACDA	Daldy Rustichel	YOUBOU BIAGHA
Côte d'Ivoire	AFHOn Côte d'Ivoire	Mahoule Marie-Reine	FADONOUGBO
Côte d'Ivoire	JVE Côte d'Ivoire	Assémian Nicaise	BEDJE
Côte d'Ivoire	expert	Ange Benjamin	BRIDA
Djibouti	EVA	Ahmed Ali	DIMBIO
Île Maurice	DION	Hemsing	HURRYNAG
Mali	AFAD	Ahmed Sekou	DIALLO
Mali	AMADE PELCODE	Mouhamadou Farka	MAIGA

Mali	Réso Climat Mali	Maman	ZAKARA OUMAROU
Mali	FEMNET/MUSONET	Mama	KOITE ep. DOUMBIA
Maroc	Association Homme et Environnement	Mohammed	SADDIK
Maroc	AESVT	Said	CHAKRI
Maroc	AESVT	Ksiri	ABDERRAHIM
Niger	EDER Niger	Ali	ABDOU BONGUERE
Niger	AYICC	Issa	GARBA TAHIROU
Niger	JVE Niger	Sani	AYOUBA ABDOU
Niger	DEMI-E	Abdoul Madjidi	MOUTARI
RDC	OCEAN	Alidor Kasongo	MUTEBA
RDC	ACDI	Claude	ILUTA ENGAMBI
Sénégal	REPAO	Papa Gora	NDIAYE
Sénégal	ENDA Energie	Abdou	DIOP
Sénégal	ENDA Energie	Aissatou	DIOUF
Sénégal	ENDA Energie	Emmanuel	SECK
Tchad	AFPAT	Hindou Oumarou	IBRAHIM
Tchad	LEAD Tchad	Colette	BENOUDJI
Togo	RC&D	Yaovi Lowanou	KOGBE
Togo	AFHON Togo	Dossou	BANKA
Togo	RJE	Akou Fafali	LACK
Togo	JVE Togo	Komigan Crédé	EZE

Togo	AFHON Togo	Maje Kossi	FREITAS
Togo	MVD	Amedoji Yaogan	AKPADJA
Guinée	Germanwatch	Alpha	KALOGAN
France	RAC	Marion	RICHARD
France	RAC	Alix	MAZOUNIE
France	HELIO	Michel	LABROUSSE
France	HELIO	Sabrina	MARQUANT
France	Energies 2050	Stéphane	POUFFARY
France	OXFAM France	Roman	BENICCHIO
France	CARE	Fanny	PETITBON
France	CARE	Louise	BONNET
France	ACF	Peggy	PASCAL
France	Secours Catholique	Jean	VETTRAINO
France	CCFD	Sarah	FAYOLLE
France	CCFD	Jeanne-Maureen	JORAND
France	CCFD	Florian	DEJACQUELOT
France	GERES	Vanessa	LAUBIN
France	Rain drop	Alexis	ROMAN
France	CAN	Sarah	STRACK
France		Sebastien	DUYCK
France	La voute nubienne	Antoine	Horellou

France	GRET	Mahamadoun	TRAORE
France	GRET	François	ENTEN